




**Document d'information
sur les services et les
programmes d'études de
la formation professionnelle**

2011-2012



Document d'information sur les services et les programmes d'études de la formation professionnelle

2011-2012

Secteur de la formation professionnelle et technique
et de la formation continue

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2011

ISBN 978-2-550-62759-3 (PDF)
ISSN 1927-2057

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION	1
1 RÉFÉRENCES À CERTAINS ENCADREMENTS LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	1
2 SERVICES D'ACCUEIL ET DE RÉFÉRENCE	3
3 RECONNAISSANCE DES ACQUIS	4
4 SERVICES ÉDUCATIFS	4
4.1 Gratuité des services éducatifs	4
5 SERVICES D'ENSEIGNEMENT	5
5.1 Programmes d'études menant à l'obtention du diplôme d'études professionnelles et à l'attestation de spécialisation professionnelle	5
5.2 Répartition des programmes d'études	5
5.3 Programmes d'études professionnelles faisant l'objet d'un contingentement ministériel	6
5.4 Autorisation provisoire, autorisation permanente et entente entre établissements	6
6 SERVICES D'AIDE À LA DÉMARCHE DE FORMATION	6
7 ADMISSION	6
7.1 Admission à un programme d'études menant au DEP	7
7.2 Passerelle provisoire entre le CFMS et l'admission à un programme d'études menant au DEP	7
7.3 Programmes d'études menant à l'ASP	8
8 ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES ET SANCTION DES ÉTUDES	8
8.1 Évaluation des apprentissages	8
8.2 Sanction des études	9

ANNEXES

- Annexe I Liste des programmes d'études professionnelles menant à l'obtention du DEP ou de l'ASP, 2011-2012
- Annexe II Liste des programmes d'études professionnelles retirés de l'offre de formation, 2011-2012
- Annexe III Liste des cours pour lesquels la ministre délivre un relevé des apprentissages, 2011-2012
- Annexe IV Liste des compétences, par programmes d'études professionnelles, pour lesquelles la ministre impose des épreuves, 2011-2012
- Annexe V Liste des programmes d'études professionnelles (DEP) considérés comme une passerelle provisoire en 2011-2012 pour les titulaires du certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS)

PRÉSENTATION

Le présent document constitue le portrait d'ensemble des services et des programmes d'études de la formation professionnelle. Il vise plus particulièrement à fournir de l'information complémentaire au Régime pédagogique de la formation professionnelle. Structuré en huit rubriques, il porte sur les éléments suivants : les références aux encadrements législatif et réglementaire; les services d'accueil et de référence; la reconnaissance des acquis; les services éducatifs; les services d'enseignement; les services d'aide à la démarche de formation; l'admission; l'évaluation des apprentissages et la sanction des études. Il contient également cinq annexes en complément d'information.

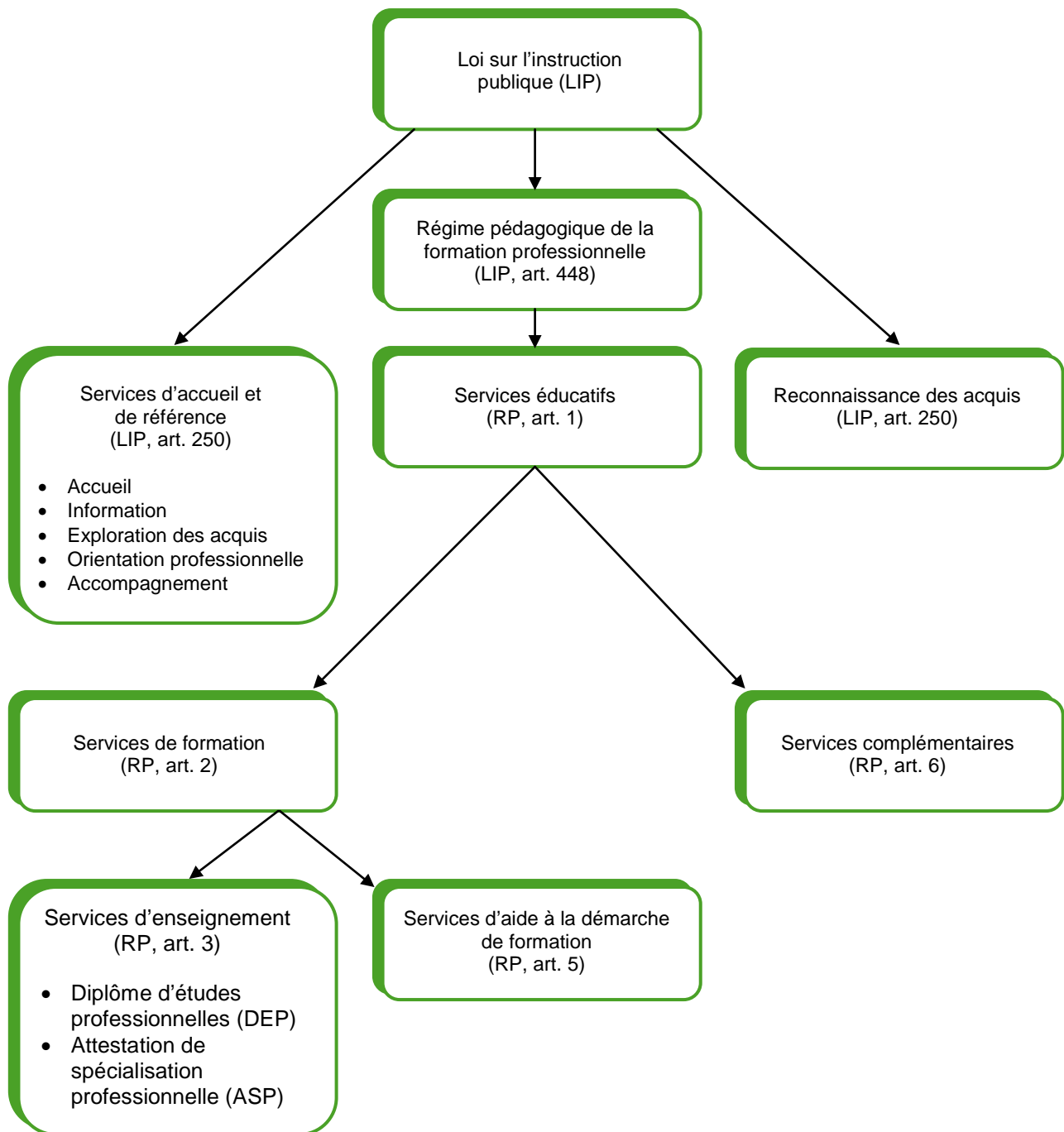
Il s'agit d'un outil pouvant être mis à la disposition du personnel des commissions scolaires, des centres de formation professionnelle et des directions régionales du Ministère. Les établissements d'enseignement privés sous permis et les établissements d'enseignement collégial autorisés à dispenser des programmes d'études conduisant au diplôme d'études professionnelles (DEP) ou à l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP) sont également invités à s'en inspirer.

1 RÉFÉRENCES À CERTAINS ENCADREMENTS LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Les services éducatifs de la formation professionnelle sont régis par un Régime pédagogique (RP) qui découle de l'article 448 de la Loi sur l'instruction publique (LIP). Ils sont aussi liés aux Services d'accueil et de référence de même qu'à la reconnaissance des acquis, qui relèvent tous deux de la LIP. Selon l'article 467 de la LIP, les commissions scolaires du Québec désignées par la ministre bénéficient de subventions pour offrir les spécialités professionnelles. Il est à noter que ce document ne constitue pas une interprétation juridique des articles de la Loi sur l'instruction publique et du Régime pédagogique de la formation professionnelle.

Le schéma qui suit illustre des liens entre la Loi sur l'instruction publique et le Régime pédagogique de la formation professionnelle.

Liens entre la Loi sur l'instruction publique et le Régime pédagogique de la formation professionnelle



2 SERVICES D'ACCUEIL ET DE RÉFÉRENCE

N/Référence, LIP, art. 250

À la suite de la mise en œuvre de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, les services d'accueil et de référence ont été revus pour y inclure des services de conseil et d'accompagnement. On les trouve sous les Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA).

Les SARCA se présentent comme un ensemble intégré de services, reliés aux services éducatifs, et agissent en coopération et en complémentarité avec les autres services de la commission scolaire et des partenaires. Ils permettent à un adulte, qu'il soit en formation ou non, de décider d'un projet de formation en cohérence avec ses buts personnels et professionnels et de recevoir de l'aide pour le concrétiser.

De plus, ces services ont pour rôle de joindre la population qui peut être concernée afin de l'amener à s'inscrire dans une démarche de projet.

Les SARCA offerts à l'adulte permettent à ce dernier :

L'accueil

De clarifier sa demande, faire un état de sa situation, connaître les possibilités qui s'offrent à lui et les suites à donner pour élaborer et réaliser son projet.

L'information

De se renseigner sur les ressources éducatives, les métiers et le monde du travail, tout en étant encouragé et guidé pour se documenter lui-même.

L'exploration des acquis

D'obtenir une analyse de son dossier scolaire. D'être dirigé vers les services de reconnaissance des acquis et des compétences ou vers d'autres services appropriés à sa situation. D'être conseillé sur la ou les filières de formation possibles en lien avec son

L'orientation professionnelle

D'évaluer, d'adapter ou d'effectuer des choix professionnels en fonction de sa situation, de ses expériences, de ses aspirations, et du monde du travail.

L'accompagnement

D'être soutenu dans l'identification et l'élaboration de son projet, dans la détermination de ses modalités de réalisation ainsi que pendant cette réalisation.

Le financement des SARCA se trouve dans l'allocation de base prévue aux règles budgétaires 2011-2012.

Les services d'accueil et de référence sont inscrits dans la Loi sur l'instruction publique à l'article 250 depuis 1988.

3 RECONNAISSANCE DES ACQUIS

N/Référence, LIP, art. 250

En formation professionnelle, la reconnaissance des acquis et des compétences permet à toute personne de se faire reconnaître officiellement les apprentissages faits en dehors du cadre scolaire, soit par l'entremise d'expériences vécues dans la vie ou au travail, lors d'activités bénévoles, ou durant des loisirs. Pour être reconnu, ces acquis doivent être évalués par rapport aux compétences des programmes d'études (DEP ou ASP), conformément aux conditions et aux critères établis par le ou la ministre. Le respect des conditions d'admission du programme d'études est obligatoire pour l'inscription à la formation manquante à l'intérieur d'un programme d'études ministériel menant au DEP ou à l'ASP.

Le cadre général et technique *Reconnaissance des acquis et des compétences en formation professionnelle et technique* ainsi que le rapport d'analyse de la situation de travail *Conseillère et conseiller en reconnaissance des acquis et des compétences* fournissent les renseignements pertinents quant à l'approche en vigueur et aux tâches à réaliser. Ils sont accessibles à l'adresse suivante : <http://reconnaissancedesacquis.ca/publications/publications-ministerielles/>.

4 SERVICES ÉDUCATIFS

N/Référence, RP, art. 1

Les services éducatifs de la formation professionnelle sont constitués des services de formation et des services complémentaires. Le présent document traite des services de formation seulement.

4.1 Gratuité des services éducatifs

N/Référence, LIP, art. 3; RP, art. 26 et 27; Règles budgétaires pour l'année scolaire 2011-2012

La formation suivie par l'élève pour une période de fréquentation donnée, par exemple du début de septembre à la fin de décembre, doit correspondre à une moyenne de 15 heures par semaine ou plus, sauf lorsqu'il s'agit de terminer sa formation.

Conformément aux règles budgétaires 2011-2012, l'effectif scolaire admissible aux subventions comprend la personne qui a bénéficié du service de reconnaissance des acquis et qui poursuit sa formation manquante à raison de moins de 15 heures par semaine parce que l'organisation de sa formation l'exige.

5 SERVICES D'ENSEIGNEMENT

5.1 Programmes d'études menant à l'obtention du diplôme d'études professionnelles et à l'attestation de spécialisation professionnelle

N/Référence, LIP, art. 461 et 463; RP, art. 22 et 23

Les programmes d'études professionnelles et les types de sanction prévus au Régime pédagogique de la formation professionnelle sont présentés aux annexes I et II.

L'annexe I contient la liste des programmes d'études menant à l'obtention du DEP ou de l'ASP en vigueur en 2011-2012.

L'annexe II contient la liste des programmes d'études qui ont été retirés de l'offre de formation. La possibilité de s'inscrire à l'un de ces programmes d'études s'adresse uniquement à l'élève qui a réussi au moins un cours d'un programme d'études professionnelles figurant dans cette annexe avant le 30 juin de l'année scolaire au cours de laquelle la ministre a retiré ce programme d'études.

Les commissions scolaires doivent s'assurer que l'élève qui désire poursuivre une formation commencée avant le 1^{er} juillet 2011 dans un programme d'études figurant à l'annexe II, et qui remplit la condition de la réussite antérieure d'au moins un cours de ce programme, continue d'avoir accès à la formation en question jusqu'à la date de fin d'application du programme d'études.

À cet effet, les commissions scolaires doivent :

- 1° soit continuer d'offrir le programme d'études;
- 2° soit permettre à l'élève de poursuivre sa formation dans un nouveau programme d'études (le cas échéant) en établissant les équivalences;
- 3° soit diriger l'élève vers une commission scolaire ou un autre établissement qui offre le programme d'études en question.

5.2 Répartition des programmes d'études

N/Référence, LIP, art. 467 et 472

La liste des programmes d'études professionnelles menant au DEP ou à l'ASP qu'une commission scolaire est autorisée à organiser et à offrir aux fins de subvention sera intégrée au document intitulé *Carte des enseignements 2011-2012 - Les programmes de formation professionnelle et technique, par secteur de formation et par région administrative*. Il est à noter que l'information relative aux autorisations de programmes d'études est mise à jour régulièrement dans Internet à l'adresse www.inforoutefpt.org.

5.3 Programmes d'études professionnelles faisant l'objet d'un contingentement ministériel

N/Référence, Règles budgétaires pour l'année scolaire 2011-2012

À compter de l'année scolaire 2011-2012, l'information relative au contingentement ministériel des programmes d'études professionnelles est consignée à l'annexe Q des règles budgétaires. Cette annexe présente la liste des spécialités professionnelles pour lesquelles la ministre détermine un nombre maximal d'élèves en équivalence au temps plein (ETP) par commission scolaire aux fins de financement.

5.4 Autorisation provisoire, autorisation permanente et entente entre établissements

N/Référence, LIP, art. 467, 472, 209 et 213; Règles budgétaires pour l'année scolaire 2011-2012

Une commission scolaire qui souhaite obtenir une autorisation provisoire ou permanente pour offrir un programme d'études professionnelles menant au DEP ou à l'ASP peut en faire la demande en fonctions des orientations transmises par le MELS. Les dates de dépôt pour les demandes d'autorisation sont le 1^{er} décembre, pour une réponse au 1^{er} mars, et le 1^{er} juin, pour une réponse au 1^{er} octobre. Il en est de même pour les demandes d'ententes entre établissements en vue d'offrir une spécialité professionnelle.

6 SERVICES D'AIDE À LA DÉMARCHE DE FORMATION

N/Référence, RP, art. 5

Les services d'aide à la démarche de formation s'appliquent à toute personne qui s'inscrit dans un projet de formation dans un centre de formation professionnelle. Ces services viennent appuyer les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA).

7 ADMISSION

N/Référence, LIP, art. 465; RP, art. 12 et 13

Les conditions d'admission établies par le ou la ministre en vertu de l'article 465 de la LIP et les préalables spécifiques sont présentées à l'annexe I de ce document. Cette information est également consignée dans le site Internet www.inforoutefpt.org sous les rubriques « Programmes de formation », puis « Secondaire ». Par ailleurs, de l'information pertinente relative à l'admission en formation professionnelle se trouve dans le *Guide d'accompagnement pour l'analyse des conditions d'admission en formation professionnelle*, de la Direction de la gestion stratégique de l'offre de formation du MELS à l'adresse suivante http://inforoutefpt.org/ensemble_dossiers_meq/infodoc.asp

Les commissions scolaires déterminent, conformément aux conditions établies par le Régime pédagogique et par le ou la ministre, si la personne qui désire être admise à un programme d'études professionnelles satisfait aux conditions établies. Ils versent au dossier de l'élève les pièces qui justifient son admission en formation professionnelle, et en formation générale dans le cas d'une admission en concomitance.

Les commissions scolaires peuvent reconnaître en équivalence, conformément aux conditions et aux critères établis par le ou la ministre, des cours de formation générale sanctionnés par une autre autorité compétente et permettre ainsi à l'élève de satisfaire aux conditions d'admission (voir le *Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles : Formation générale des jeunes; Formation générale des adultes; Formation professionnelle. Édition 2011, Direction de la sanction des études, MELS*).

Seul l'élève déjà admis à un programme d'études qui mène à l'obtention d'un DEP ou d'une ASP peut s'inscrire au cours 499011 *Sensibilisation à l'entrepreneuriat* ou à sa version anglaise.

7.1 Admission à un programme d'études menant au DEP

N/Référence, RP, art. 12 et 22

Le respect des conditions d'admission du programme d'études visé est obligatoire pour l'obtention du DEP.

Une personne qui a atteint l'âge de 18 ans peut être admise à un programme d'études menant à un DEP sur la base des préalables fonctionnels. Ces préalables fonctionnels, prescrits pour une personne qui a atteint l'âge de 18 ans à la date de début de fréquentation déclarée dans le programme d'études sont : la réussite du test de développement général (TDG) et l'obtention des unités ou la réussite des épreuves relatives aux préalables spécifiques en langue d'enseignement et en mathématique, s'il y a lieu, pour le programme d'études visé, tel qu'il est mentionné au point 7.

Lors de la vérification des conditions d'admission, la réussite du TDG est reconnue uniquement pour l'élève ayant 18 ans au début de sa fréquentation. Une seule reprise est possible pour la réussite du TDG, après une période d'un an.

L'adulte qui a obtenu le Certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS) en réussissant le TDG pour témoigner de la formation générale suivie, a l'obligation de réussir les préalables spécifiques exigés pour l'admission à certains programmes de formation professionnelle.

Un élève admis dans un programme d'études par la voie de la concomitance, en vertu du paragraphe 4 de l'article 12 du Régime pédagogique, peut se prévaloir en cours de formation du paragraphe 1 ou 3 de ce même article, s'il respecte les conditions d'admission qui y sont prévues.

7.2 Passerelle provisoire entre le CFMS et l'admission à un programme d'études menant au DEP

N/Référence, LIP, art. 465; RP, art. 12, 2^e paragraphe

En vertu des pouvoirs conférés par l'article 465 de la LIP, la ministre a autorisé, pour 2011-2012, l'établissement d'une passerelle provisoire pour l'admission à certains programmes d'études menant au DEP de titulaires du CFMS. Pour être ainsi admise dans un programme d'études menant au DEP, dont la liste est présentée à l'annexe V, une personne doit satisfaire à chacune des conditions qui suivent :

- être âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire où elle commence sa formation professionnelle;

- être titulaire du CFMS;
- avoir obtenu les unités requises en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique du 1^{er} cycle du secondaire de la formation générale des jeunes ou de la 2^e secondaire de la formation générale des adultes.

Un financement additionnel est prévu aux règles budgétaires pour permettre un accompagnement particulier ou des activités d'apprentissage d'appoint offerts aux élèves visés ou, encore, du soutien aux enseignants concernés de la formation professionnelle.

Les programmes d'études menant au DEP qui font l'objet de la passerelle provisoire sont présentés à l'annexe V.

Les précisions sur les unités reconnues aux fins de l'admission dans les programmes d'études menant au DEP visés par la passerelle provisoire sont celles des programmes officiels de la formation générale des jeunes et de la formation générale des adultes inscrites au Cadre pédagogique du système Charlemagne.

7.3 Programmes d'études menant à l'ASP

N/Référence, RP, art. 13

Les programmes d'études menant au DEP qui sont exigés à titre de préalables à l'admission aux programmes d'études menant à l'ASP sont indiqués dans le site Internet www.inforoutefpt.org sous les rubriques « Programmes de formation », puis « Secondaire ».

Il appartient aux commissions scolaires de s'assurer que la personne possède les acquis reconnus équivalents au DEP ou qu'elle exerce un métier ou une profession en relation avec ce programme d'études en vue de respecter les conditions d'admission au programme d'études menant à l'ASP.

Les acquis reconnus équivalents renvoient à la formation antérieure ou à l'expérience de travail. Cette dernière ne pourra entraîner l'obtention du DEP que si l'élève satisfait aux dispositions prévues.

8 ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES ET SANCTION DES ÉTUDES

8.1 Évaluation des apprentissages

N/Référence, LIP, art. 110.12 et 249; RP, art. 17, 18, 20 et 24

La liste des compétences par programme d'études professionnelles pour lesquelles la ministre impose des épreuves se trouve à l'annexe IV du présent document. Le centre de formation professionnelle doit appliquer les épreuves imposées par la ministre, et la commission scolaire doit s'assurer que les élèves les ont effectuées.

L'évaluation en aide à l'apprentissage ne contribue en aucun cas à l'attribution d'unités.

Les modalités administratives des épreuves ministérielles sont établies par le MELS. Par ailleurs, l'application de ces modalités est précisée dans le *Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles : Formation générale des jeunes; Formation générale des adultes; Formation professionnelle*.

Il est à noter que la liste des cours pour lesquels la ministre délivre un relevé des apprentissages est présentée à l'annexe III.

8.2 Sanction des études

N/Référence, RP, art. 21, 22, 23 et 25

Les unités peuvent être obtenues à la suite de l'évaluation des apprentissages ou de la reconnaissance des acquis.

Pour qu'un DEP et une ASP soient décernés sur une base d'équivalences, la personne doit être évaluée pour au moins une des compétences du programme concerné. (Voir le *Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles : Formation générale des jeunes; Formation générale des adultes; Formation professionnelle*).

Annexe I

Liste des programmes d'études professionnelles
menant à l'obtention du DEP ou de l'ASP, 2011-2012

PRÉSENTATION

La présente annexe contient la liste des programmes d'études professionnelles autorisés, par secteur de formation, menant à l'obtention du DEP ou de l'ASP, pour l'année scolaire 2011-2012. La liste est présentée en trois parties : le programme d'études, les conditions d'admission et les préalables spécifiques.

▪ Programme d'études

Cette section de l'annexe contient, pour chaque programme d'études, les renseignements suivants : le **numéro** et le **titre du programme d'études**, le **mode d'évaluation**, la **durée** (en heures) et la **catégorie d'évaluation**.

Le mode d'évaluation indique de quelle façon les résultats doivent être transmis au MELS.

La catégorie d'évaluation, déterminée en fonction de la lourdeur et de la complexité du matériel utilisé pour l'évaluation, indique l'allocation que touche la commission scolaire pour offrir ce programme d'études (réf. : Règles budgétaires pour l'année scolaire 2011-2012).

▪ Conditions d'admission

Cette section présente d'abord, pour chacun des programmes d'études, la **catégorie de préalables**. Ces catégories sont décrites dans les pages qui suivent.

Ensuite, le cas échéant, elle spécifie le niveau (3^e, 4^e ou 5^e secondaire) des **unités** requises en **langue d'enseignement**, en **langue seconde** et en **mathématique**, conformément à l'article 465 de la Loi sur l'instruction publique, pour les personnes qui ont atteint l'âge de 16 ans visées au paragraphe 2^o de l'article 12 du Régime pédagogique de la formation professionnelle. Les précisions sur les unités reconnues de 3^e, de 4^e et de 5^e secondaire pour l'admission à un programme menant au DEP sont fournies dans le *Guide d'accompagnement pour l'analyse des conditions d'admission en formation professionnelle*, de la Direction de la gestion stratégique de l'offre de formation. Ces unités sont aussi celles dont l'obtention est requise pour les personnes admises en concomitance visées au paragraphe 4^o de l'article 12 du Régime pédagogique de la formation professionnelle. À moins d'indication contraire dans la liste, ces unités **ne sont pas requises** pour les titulaires du diplôme d'études secondaires visés au paragraphe 1^o de l'article 12 du Régime pédagogique de la formation professionnelle.

Conformément à l'article 14 du Régime pédagogique de la formation professionnelle, l'admission à un programme d'études menant à un DEP ou à une ASP peut se faire à la suite de la reconnaissance d'apprentissages ou d'acquis équivalents dûment reconnus.

On trouve, aux catégories de préalables 1, 2, 4, 5 et 6, les conditions d'admission aux programmes d'études menant à un DEP expressément prévues à l'article 12 du Régime pédagogique de la formation professionnelle ainsi que, selon le cas, pour chacune de ces conditions, celles que le ou la ministre y a ajoutées conformément à ce régime et selon l'article 465 de la Loi sur l'instruction publique. Tel que le prévoit l'article 12 du Régime pédagogique de la formation professionnelle, une personne peut être admise si elle satisfait à l'une ou l'autre des conditions précisées dans les paragraphes 1 à 4 de cet article.

La catégorie de préalables 3 correspond aux conditions d'admission aux programmes d'études menant à l'obtention de l'ASP prévues à l'article 13 du Régime pédagogique de la formation professionnelle. Étant donné que les préalables en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique ainsi que les préalables spécifiques ne s'appliquent pas à ces programmes d'études, les colonnes correspondantes sont laissées vides.

Catégorie 1

La personne est titulaire du diplôme d'études secondaires ou de son équivalent reconnu.

OU

La personne est âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle elle commence sa formation et a obtenu les unités de 4^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ou la ministre, ou des apprentissages reconnus équivalents.

OU

La personne est âgée d'au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et possède les préalables fonctionnels, soit la réussite du test de développement général ainsi que les préalables spécifiques mentionnés dans la présente annexe pour le programme d'études visé, ou des apprentissages reconnus équivalents.

OU

La personne a obtenu les unités de 3^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ou la ministre et poursuivra sa formation générale en concomitance avec sa formation professionnelle afin d'obtenir les unités de 4^e secondaire qui lui manquent en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ou la ministre.

Catégorie 2

La personne est titulaire du diplôme d'études secondaires ou de son équivalent reconnu.

OU

La personne est âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle elle commence sa formation et a obtenu les unités de 3^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ou la ministre, ou des apprentissages reconnus équivalents.*

OU

La personne est âgée d'au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et possède les préalables fonctionnels, soit la réussite du test de développement général ainsi que les préalables spécifiques mentionnés dans la présente annexe pour le programme d'études visé, ou des apprentissages reconnus équivalents.

- * Pour l'année 2011-2012, la ministre a autorisé la mise en place d'une passerelle provisoire pour les titulaires du certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS) pour l'admission à certains programmes d'études menant au DEP. Pour bénéficier de cette passerelle provisoire, la personne doit être âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire où elle commence sa formation professionnelle; elle est titulaire du CFMS et elle a obtenu les unités requises en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique du 1^{er} cycle du secondaire de la formation générale des jeunes ou de la 2^e secondaire de la formation générale des adultes.

Note : Pour les programmes d'études de cette catégorie, une personne peut poursuivre sa formation générale en concomitance avec sa formation professionnelle à condition d'avoir au moins obtenu les unités de 3^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ou la ministre ou encore d'être âgé d'au moins 18 ans et d'avoir réussi le test de développement général (TDG).

Catégorie 3

La personne est titulaire d'un DEP dans le métier correspondant au programme d'études ou se voit reconnaître les apprentissages équivalents.

OU

La personne exerce un métier ou une profession en relation avec ce programme d'études.

Note : Aucune condition d'admission n'est exigée pour les programmes d'études de lancement d'entreprise.

Catégorie 4

La personne est titulaire du diplôme d'études secondaires ou de son équivalent reconnu.

OU

La personne est âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle elle commence sa formation et a obtenu les unités de 5^e secondaire en langue d'enseignement et de 4^e secondaire en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ou la ministre, ou des apprentissages reconnus équivalents.

OU

La personne est âgée d'au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et possède les préalables fonctionnels, soit la réussite du test de développement général ainsi que les unités de 5^e secondaire en langue d'enseignement dans un programme d'études établi par le ou la ministre, ou des apprentissages reconnus équivalents.

OU

La personne a obtenu les unités de 3^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ou la ministre et poursuivra sa formation générale en concomitance avec sa formation professionnelle afin d'obtenir les unités qui lui manquent parmi les suivantes : 5^e secondaire en langue d'enseignement, 4^e secondaire en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ou la ministre.

Catégorie 5

La personne est titulaire du diplôme d'études secondaires ou de son équivalent reconnu et possède une bonne connaissance de l'inuktitut.

OU

La personne est âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle elle commence sa formation, possède une bonne connaissance de l'inuktitut et a obtenu les unités de 3^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ou la ministre, ou des apprentissages reconnus équivalents.

OU

La personne est âgée d'au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation, possède une bonne connaissance de l'inuktitut et a réussi le test de développement général, ou des apprentissages reconnus équivalents.

Note : Pour les programmes d'études de cette catégorie, une personne peut poursuivre sa formation générale en concomitance avec sa formation professionnelle à condition de posséder une bonne connaissance de l'inuktitut et d'avoir au moins obtenu les unités de 3^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ou la ministre ou encore d'être âgé d'au moins 18 ans et d'avoir réussi le test de développement général (TDG).

Catégorie 6

La personne est titulaire du diplôme d'études secondaires ou de son équivalent reconnu et a obtenu les unités de 5^e secondaire en langue d'enseignement et en langue seconde dans un programme d'études établi par le ou la ministre, ou des apprentissages reconnus équivalents.

OU

La personne est âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle elle commence sa formation et a obtenu les unités de 5^e secondaire en langue d'enseignement et en langue seconde et celles de 4^e secondaire en mathématique dans des programmes d'études établis par le ou la ministre, ou des apprentissages reconnus équivalents.

OU

La personne est âgée d'au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et possède les préalables fonctionnels, soit la réussite du test de développement général ainsi que les unités de 5^e secondaire en langue d'enseignement et en langue seconde dans des programmes d'études établis par le ou la ministre, ou des apprentissages reconnus équivalents.

OU

La personne a obtenu les unités de 3^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ou la ministre et poursuivra sa formation générale en concomitance avec sa formation professionnelle afin d'obtenir les unités qui lui manquent en langue d'enseignement et en langue seconde de 5^e secondaire, et en mathématique de 4^e secondaire dans des programmes d'études établis par le ou la ministre.

▪ Préalables spécifiques

Cette section indique les codes de cours des programmes d'études actuels de la formation générale des adultes requis comme préalables spécifiques en langue d'enseignement et en mathématique. Compte tenu que les nouveaux codes de cours pour la formation de base commune (FBC) de 1^{re} et de 2^e secondaire ne sont pas encore obligatoires, les anciens codes de cours ont été indiqués entre parenthèses pour les programmes d'études concernés. Le respect des préalables fonctionnels, visés au paragraphe 3^o de l'article 12 du Régime pédagogique de la formation professionnelle, comporte la réussite du test de développement général (TDG) et la réussite des préalables spécifiques. Lorsqu'un DEP n'exige pas de préalables spécifiques en langue d'enseignement ou en mathématique, un tiret (–) figure dans les cellules visées. Pour les programmes d'études 5236 Vente de voyages et 5325 Santé, assistance et soins infirmiers ainsi que leurs versions anglaises, une référence figure entre parenthèses dans les cases concernées.

Est reconnu comme possédant les préalables spécifiques d'un programme d'études en formation professionnelle quiconque :

- a déjà complété, en formation générale des adultes ou des jeunes, les cours désignés comme préalables spécifiques de ce programme d'études;

OU

- a réussi les épreuves qui sanctionnent ces cours (la mesure « examen seulement » peut s'appliquer à l'évaluation des préalables spécifiques);

OU

- s'est vu reconnaître une formation équivalente aux cours désignés comme préalables spécifiques.

▪ Préalables spécifiques en langue d'enseignement

Pour chaque DEP **en français**, on indique les **nouveaux codes de cours** disponibles (préfixe FRA) pour la formation de base commune (FBC) de 1^{re} et de 2^e secondaire du programme de français, langue d'enseignement et les codes de cours des programmes actuels pour la 3^e, la 4^e et la 5^e secondaire, s'il y a lieu. Il est à noter que dans le contexte où les nouveaux codes de cours de la FBC ne sont pas encore obligatoires, on indique entre

parenthèses les anciens codes de cours toujours valides. Une table de correspondance des préalables spécifiques a été conçue et est jointe à la page suivante. Le code du programme équivalent en formation générale des jeunes (préfixe 132) est également indiqué.

Pour les DEP **en anglais**, on a également indiqué, lorsqu'ils étaient disponibles, les **nouveaux codes de cours** pour la FBC et les codes de cours des programmes actuels pour la 3^e, la 4^e et la 5^e secondaire, s'il y a lieu. Comme il a été mentionné précédemment, étant donné que les nouveaux codes de cours de la FBC ne sont pas encore obligatoires, on indique entre parenthèses les anciens codes de cours toujours valides. Le code du programme équivalent en formation générale des jeunes (préfixe 632) est également indiqué.

- **Préalables spécifiques en mathématique**

Pour chaque DEP, on indique les nouveaux codes de cours disponibles (préfixe MAT ou MTH) pour la FBC du programme de mathématique et les codes de cours des programmes actuels pour la 3^e, la 4^e et la 5^e secondaire, s'il y a lieu. Comme pour les préalables spécifiques en langue d'enseignement, on indique entre parenthèses les anciens codes de cours toujours valides. Le code du programme équivalent de la formation générale des jeunes (préfixe 063) est également indiqué.

Table de correspondance des préalables spécifiques

FORMATION GÉNÉRALE – JEUNE

FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT		MATHÉMATIQUE	
Ancien code 128	Nouveau code 132	Ancien code 068 ou 568	Nouveau code 063 ou 563
116	216 ⁽¹⁾	116	212 ⁽¹⁾
216	216	216	212
316	308	314	306
416	406	416	404 ⁽²⁾
ENGLISH LANGUAGE ARTS			
Ancien code 630	Nouveau code 632		
116	212 ⁽¹⁾		
216	212		
316	306		
416	406		

- (1) Le programme de 1^{er} cycle du secondaire étant d'une durée de 2 ans, le total des unités apparaît donc à la fin de la 2^e année du 1^{er} cycle.
- (2) Les cours de mathématique 064-406, 564-406, 065-406 et 565-406 sont aussi considérés pour satisfaire aux préalables spécifiques.

FORMATION GÉNÉRALE – ADULTE (1^{RE} ET 2^E SECONDAIRE)

LANGUE D'ENSEIGNEMENT		MATHÉMATIQUE	
Ancien code FRA ou ENG	Nouveau code FRA ou ENG Formation de base commune (FBC) ⁽³⁾	Ancien code MAT ou MTH	Nouveau code MAT ou MTH Formation de base commune (FBC) ⁽³⁾
FRA-1031-3	FRA-1103-4	1006-2	1101-3
FRA-1033-1	FRA-1104-2	1007-2	1101-3
FRA-2032-2	FRA-2102-2	2006-2	2101-3
FRA-2033-1	FRA-2102-2	2007-2	2102-3
ENG-1062-3 (SPR 1, 2, 3)	ENG-1101-4		
ENG-2062-3 (SPR 4, 5)	ENG-2102-4		

- (3) Puisque les cours des nouveaux programmes présentent une approche différente de celle des anciens programmes, la correspondance d'un cours à l'autre ne peut être faite de terme à terme. Par contre, les contenus sont similaires et le nombre d'heures de formation est presque le même.

FORMATION GÉNÉRALE – ADULTE (3^E SECONDAIRE)

LANGUE D'ENSEIGNEMENT		MATHÉMATIQUE	
Ancien code FRA ou ENG	Nouveau code FRA ou ENG ⁽⁴⁾	Ancien code MAT ou MTH	Nouveau code MAT ou MTH ⁽⁴⁾
FRA-3034-1	FRA-3051-1	3001-2	3015-2
FRA-3036-1	FRA-3053-1	3002-2	3016-2
ENG-3061-3 (SPR 6, 7)	ENG-3070-3	3003-2	3017-2
ENG-3062-3 (SPR 8, 9)	ENG-3071-3		

- (4) En rapport avec les changements apportés à la suite de la réforme de l'éducation primaire et secondaire.

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2011-2012

Numéro	Programme d'études				Conditions d'admission				Préalables spécifiques				
	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Langue d'enseignement	Langue d'enseignement	Langue d'enseignement	Langue d'enseignement	Langue d'enseignement	Langue d'enseignement

Secteur 01 - Administration, commerce et informatique**Filière DEP**

573199	Accounting	S/E	1350	1	1	4	4	4	4	-	-	-	-
523199	Comptabilité	S/E	1350	1	1	4	4	4	4	-	-	-	-
572999	Computing Support	S/E	1800	2	1	4	4	4	4	3071-3	406	4101-2	404
582199	Professional Sales	S/E	900	2	1	4	4	4	4	1101-4 (1062-3)	212	-	-
571299	Secretarial Studies	S/E	1485	1	1	4	4	4	4	-	-	-	-
575599	Secretarial Studies (Inuktitut) ³	S/E	1740	1	5	3	3	3	3	-	-	-	-
521299	Secrétariat	S/E	1485	1	1	4	4	4	4	-	-	-	-
525599	Secrétariat (Inuktitut) ³	S/E	1740	1	5	3	3	3	3	-	-	-	-
522999	Soutien informatique	S/E	1800	2	1	4	4	4	4	4061-3	406	4101-2	404
532199	Vente-conseil	S/E	900	2	1	4	4	4	4	1104-2 (1033-1)	216	-	-

Filière ASP

580999	Construction Business Management	S/E	450	2	3								
530999	Gestion d'une entreprise de la construction	S/E	450	2	3								
526499	Lancement d'une entreprise	S/E	330	3	3								
532399	Représentation	S/E	450	2	3								

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2011-2012

Numéro	Titre du programme d'études	Programme d'études				Conditions d'admission				Préalables spécifiques						
		Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Mathématiques					
									Adultes (FRA ou ENG)	Jeunes (132 ou 632)	Adultes (MAT ou MTH)	Jeunes (063 ou 563)				
582399	Sales Representation	S/E	450	2	3											
572699	Secretarial Studies - Legal	S/E	450	1	3											
572799	Secretarial Studies - Medical	S/E	450	1	3											
522699	Secrétariat juridique	S/E	450	1	3											
522799	Secrétariat médical	S/E	450	1	3											
576499	Starting a Business	S/E	330	3	3											

Secteur 02 - Agriculture et pêches**Filière DEP**

509499	Aquiculture	S/E	900	3	2	3	3	3	3	-	-	-	-	-	-	-
507999	Arboriculture-élagage	S/E	915	3	2	3	3	3	3	2102-2 (2033-1)	308	-	-	-	-	-
566899	Beef Production	S/E	1245	3	1	4	4	4	4	3070-3	306	-	-	-	-	-
566799	Dairy Production	S/E	1245	3	1	4	4	4	4	3070-3	306	-	-	-	-	-
517399	Fleuristerie	S/E	1035	2	2	3	3	3	3	-	-	-	-	-	-	-
525499	Grandes cultures	S/E	1095	3	1	4	4	4	4	2102-2 (2033-1)	308	-	-	-	-	-
567199	Hog Production	S/E	1170	3	1	4	4	4	4	3070-3	306	-	-	-	-	-
578899	Horticulture and Garden Centre Operations	S/E	1335	3	1	4	4	4	4	3070-3	306	-	-	-	-	-
528899	Horticulture et jardinerie	S/E	1335	3	1	4	4	4	4	2102-2 (2033-1)	308	-	-	-	-	-

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2011-2012

Numéro	Titre du programme d'études	Programme d'études				Conditions d'admission				Prélabiles spécifiques			
		Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Mathématique		
									Adultes (FRA ou ENG)	Jeunes (132 ou 632)	Adultes (MAT ou MTH)	Jeunes (063 ou 563)	
582099	Landscaping Operations	S/E	1035	3	2	3	3	3	3070-3	306	3016-2	306	
525799	Pêche professionnelle	S/E	1605	3	2	3	3	3	-	-	-	-	
525699	Production acéricole	S/E	1005	3	1	4	4	4	-	-	2101-3 (2006-2)	212	
516899	Production de bovins de boucherie	S/E	1245	3	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	308	-	-	
521099	Production horticole	S/E	1470	3	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	308	-	-	
516799	Production laitière	S/E	1245	3	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	308	-	-	
517199	Production porcine	S/E	1170	3	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	308	-	-	
532099	Réalisation d'aménagements paysagers	S/E	1035	3	2	3	3	3	2102-2 (2033-1)	308	3016-2	306	

Filière ASP

504399	Spécialités en horticulture	%	450	3	3								
--------	-----------------------------	---	-----	---	---	--	--	--	--	--	--	--	--

Secteur 03 - Alimentation et tourisme**Filière DEP**

526899	Boucherie de détail	S/E	900	2	2	3	3	3	-	-	-	-	
527099	Boulangerie	S/E	795	3	2	3	3	3	-	-	-	-	
531199	Cuisine	S/E	1470	2	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	308	-	-	
579399	Food and Beverage Services	S/E	960	2	2	3	3	3	3070-3	306	-	-	
578399	Hotel Reception	S/E	735	2	1	4	4	4	-	-	-	-	

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2011-2012

Numéro	Titre du programme d'études	Programme d'études				Conditions d'admission				Préalables spécifiques			
		Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign. seconde	Langue Mathématique	Langue d'enseignement		Mathématique			
								Adultes (FRA ou ENG)	Jeunes (132 ou 632)	Adultes (MAT ou MTH)	Jeunes (063 ou 563)		
579799	Pastry Making	S/E	1350	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-
529799	Pâtisserie	S/E	1350	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-
581199	Professional Cooking	S/E	1470	2	1	4	4	4	3070-3	306	-	-	-
528399	Réception en hôtellerie	S/E	735	2	1	4	4	4	-	-	-	-	-
576899	Retail Butchery	S/E	900	2	2	3	3	3	-	-	-	-	-
529399	Service de la restauration	S/E	960	2	2	3	3	3	2102-2 (2033-1)	308	-	-	-
573699	Travel Sales	S/E	1245	2	6	5	5	4	(1)	(1)	(1)	-	-

(1) Les préalables spécifiques requis en plus du TDG sont les unités de 5e secondaire en langue d'enseignement et en langue seconde. Les titulaires du D.E.S. ou de son équivalent reconnu doivent détenir les unités de 5e secondaire en langue d'enseignement et en langue seconde pour l'admission à ce programme.

523699	Vente de voyages	S/E	1245	2	6	5	5	4	(2)	(2)	(2)	-	-
--------	------------------	-----	------	---	---	---	---	---	-----	-----	-----	---	---

(2) Les préalables spécifiques requis en plus du TDG sont les unités de 5e secondaire en langue d'enseignement et en langue seconde. Les titulaires du D.E.S. ou de son équivalent reconnu doivent détenir les unités de 5e secondaire en langue d'enseignement et en langue seconde pour l'admission à ce programme.

Filière ASP

532499	Cuisine du marché	S/E	525	2	3								
582499	Market Fresh Cooking	S/E	525	2	3								
105799	Pâtisserie de restaurant	%	450	2	3								
531499	Sommellerie	S/E	450	2	3								

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2011-2012

Numéro	Titre du programme d'études	Programme d'études				Conditions d'admission				Préables spécifiques			
		Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign. préal.	Langue seconde	Langue mathématique	Langue d'enseignement			Mathématique	
									Adultes (FRA ou ENG)	Jeunes (132 ou 632)	Adultes (MAT ou MTH)		Jeunes (063 ou 563)

Secteur 04 - Arts**Filière DEP**

508599	Bijouterie-joaillerie	S/E	1800	2	1	4	4	4	4	3051-1	406	3016-2	306
532799	Décoration intérieure et présentation visuelle	S/E	1800	2	1	4	4	4	4	2102-2 (2033-1)	308	3016-2	306
582799	Interior Decorating and Visual Display	S/E	1800	2	1	4	4	4	4	3070-3	306	3016-2	306
532699	Photographie	S/E	1800	2	1	4	4	4	4	3051-1	406	-	-
515599	Soufflage de verre au néon	S/E	1140	3	1	4	4	4	4	-	-	-	-
517899	Taille de pierre	S/E	1440	2	2	3	3	3	3	2102-2 (2033-1)	308	-	-

Filière ASP

101799	Vente et service en bijouterie	%	450	1	3								
--------	--------------------------------	---	-----	---	---	--	--	--	--	--	--	--	--

Secteur 05 - Bois et matériaux connexes**Filière DEP**

553099	Cabinet Making	S/E	1650	3	1	4	4	4	4	3070-3	306	-	-
503099	Ébénisterie	S/E	1650	3	1	4	4	4	4	2102-2 (2033-1)	308	-	-
502899	Fabrication en série de meubles et de produits en bois ouvré	S/E	1050	3	1	4	4	4	4	2102-2 (2033-1)	308	2102-3 (2007-2)	212
514299	Finition de meubles	S/E	900	2	1	4	4	4	4	-	-	-	-
564299	Furniture Finishing	S/E	900	2	1	4	4	4	4	-	-	-	-
515799	Modelage	S/E	1500	3	1	4	4	4	4	2102-2 (2033-1)	308	-	-

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2011-2012

Numéro	Programme d'études				Conditions d'admission					Préalables spécifiques			
	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign. préal.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement			Mathématique	
									Adultes (FRA ou ENG)	Jeunes (132 ou 632)	Adultes (MAT ou MTH)	Jeunes (063 ou 563)	
508099	Rembourrage artisanal	S/E	1350	3	1	4	4	4	4	2102-2 (2033-1)	308	2102-3 (2007-2)	212
503199	Rembourrage industriel	S/E	900	3	1	4	4	4	4	2102-2 (2033-1)	308	2102-3 (2007-2)	212
Filière ASP													
144299	Gabarits et échantillons	%	900	2	3								
Secteur 06 - Chimie et biologie													
Filière DEP													
521399	Conduite de procédés de traitement de l'eau	S/E	1800	3	1	4	4	4	4	4061-3	406	3015-2	404
532899	Conduite de procédés de traitement de l'eau	S/E	1800	3	1	4	4	4	4	2102-2	308	3015-2	404
Secteur 07 - Bâtiment et travaux publics													
Filière DEP													
523899	Arpentage et topographie	S/E	1800	3	1	4	4	4	4	2102-2 (2033-1)	308	-	-
530399	Briquetage-maçonnerie	S/E	900	2	2	3	3	3	3	2102-2 (2033-1)	308	-	-
511999	Calorifugeage	S/E	900	2	2	3	3	3	3	-	-	-	-
581999	Carpentry	S/E	1350	3	1	4	4	4	4	3070-3	306	-	-
530099	Carrelage	S/E	690	2	2	3	3	3	3	2102-2 (2033-1)	308	-	-
531999	Charpenterie-menuiserie	S/E	1350	3	1	4	4	4	4	2102-2 (2033-1)	308	-	-
561699	Commercial and Residential Painting	S/E	900	2	2	3	3	3	3	3070-3	306	-	-
514099	Découpe et transformation du verre	S/E	960	3	1	4	4	4	4	2102-2 (2033-1)	308	-	-

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2011-2012

Numéro	Programme d'études				Conditions d'admission				Préalables spécifiques			
	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign. seconde	Langue mathématique	Langue d'enseignement		Mathématiques		
								Adultes (FRA ou ENG) (132 ou 632)	Jeunes (132 ou 632)	Adultes (MAT ou MTH)	Jeunes (063 ou 563) Voir remarque	
525099	Dessin de bâtiment	S/E	1800	1	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	308	3016-2	306
520299	Entretien de bâtiments nordiques	S/E	1320	2	2	3	3	3	2102-2 (2033-1)	308	-	-
521499	Entretien et réparation de caravanes	S/E	975	2	2	3	3	3	-	-	-	-
521199	Entretien général d'immeubles	S/E	900	2	2	3	3	3	-	-	-	-
582299	Fire Safety Techniques	S/E	1185	3	1	4	4	4	3070-3	306	3016-2	306
571199	General Building Maintenance	S/E	900	2	2	3	3	3	-	-	-	-
533499	Installation de revêtements souples	S/E	900	2	2	3	3	3	1104-2 (1033-1)	216	-	-
528299	Installation et fabrication de produits verriers	S/E	1350	3	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	308	-	-
532299	Intervention en sécurité incendie	S/E	1185	3	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	308	3016-2	306
580399	Masonry: Bricklaying	S/E	900	2	2	3	3	3	3070-3	306	-	-
514699	Mécanique de machines fixes	S/E	1800	3	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	308	3016-2	306
531299	Mécanique de protection contre les incendies	S/E	900	3	2	3	3	3	2102-2 (2033-1)	308	1101-3 (1007-2)	212
570299	Northern Building Maintenance ³	S/E	1320	2	2	3	3	3	3070-3	306	-	-
511699	Peinture en bâtiment	S/E	900	2	2	3	3	3	2102-2 (2033-1)	308	-	-
578699	Plastering	S/E	810	2	2	3	3	3	3070-3	306	-	-
528699	Plâtrage	S/E	810	2	2	3	3	3	2102-2 (2033-1)	308	-	-

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2011-2012

Numéro	Programme d'études				Conditions d'admission					Prélabiles spécifiques			
	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Mathématique		
									Adultes (FRA ou ENG)	Jeunes (132 ou 632)	Adultes (MAT ou MTH)	Jeunes (063 ou 563)	
514899	Plomberie et chauffage	S/E	1500	2	1	4	4	4	4	2102-2 (2033-1)	308	1101-3 (1006-2)	212
533399	Plomberie et chauffage	S/E	1680	2	1	4	4	4	4	2102-2 (2033-1)	308	1101-3 (1006-2)	212
564899	Plumbing and Heating	S/E	1500	2	1	4	4	4	4	3070-3	306	1101-3 (1006-2)	212
583399	Plumbing and Heating	S/E	1680	2	1	4	4	4	4	3070-3	306	1101-3 (1006-2)	212
503299	Pose de revêtements de toiture	S/E	600	3	2	3	3	3	3	2102-2 (2033-1)	308	-	-
511599	Pose de revêtements souples	S/E	900	2	2	3	3	3	3	1104-2 (1033-1)	216	-	-
511899	Pose de systèmes intérieurs	S/E	645	2	2	3	3	3	3	2102-2 (2033-1)	308	-	-
511799	Préparation et finition de béton	S/E	900	2	2	3	3	3	3	2102-2 (2033-1)	308	-	-
561799	Preparing and Finishing Concrete	S/E	900	2	2	3	3	3	3	3070-3	306	-	-
581599	Refrigeration	S/E	1800	3	1	4	4	4	4	3070-3	306	3016-2	306
531599	Réfrigération	S/E	1800	3	1	4	4	4	4	2102-2 (2033-1)	308	3016-2	306
575099	Residential and Commercial Drafting	S/E	1800	1	1	4	4	4	4	3070-3	306	3016-2	306
571499	RV Maintenance and Repair	S/E	975	2	2	3	3	3	3	-	-	-	-
580099	Tiling	S/E	690	2	2	3	3	3	3	3070-3	306	-	-
527299	Vente de produits de quincaillerie	S/E	1110	1	1	4	4	4	4	2102-2 (2032-2)	308	-	-
Filière ASP													
517299	Réparation d'appareils au gaz naturel	S/E	600	3	3								

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2011-2012

Numéro	Programme d'études				Conditions d'admission				Préalables spécifiques				
	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign. préal.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement	Adultes (FRA ou ENG) (132 ou 632)	Jeunes (063 ou 563)	Adultes (MAT ou MTH)	Jeunes (063 ou 563)
521599	Restauration de maçonnerie	S/E	495	2	3								

Secteur 08 - Environnement et aménagement du territoire**Filière DEP**

567999	Protection and Development of Wildlife Habitats	S/E	1320	3	1	4	4	4	4	3070-3	306	-	-
517999	Protection et exploitation de territoires fauniques	S/E	1320	3	1	4	4	4	4	2102-2 (2033-1)	308	-	-

Secteur 09 - Électrotechnique**Filière DEP**

578199	Automated Systems Electromechanics	S/E	1800	3	1	4	4	4	4	3070-3	306	4103-1	404
576599	Business Equipment Technical Service	S/E	1800	2	1	4	4	4	4	3070-3	306	3017-2	404
529599	Électricité	S/E	1800	2	1	4	4	4	4	2102-2 (2033-1)	308	4103-1	404
579599	Electricity	S/E	1800	2	1	4	4	4	4	3070-3	306	4103-1	404
528199	Électromécanique de systèmes automatisés	S/E	1800	3	1	4	4	4	4	2102-2 (2033-1)	308	4103-1	404
577199	Electronic Audio/Video Equipment Repair	S/E	1800	2	1	4	4	4	4	3070-3	306	4103-1	404
576699	Installation and Repair of Telecommunications Equipment	S/E	1800	2	1	4	4	4	4	3070-3	306	4103-1	404
529699	Installation et entretien de systèmes de sécurité	S/E	1485	2	1	4	4	4	4	2102-2 (2033-1)	308	4103-1	404
526699	Installation et réparation d'équipement de télécommunication	S/E	1800	2	1	4	4	4	4	2102-2 (2033-1)	308	4103-1	404
518599	Montage de lignes électriques	S/E	900	3	2	3	3	3	3	2102-2 (2033-1)	308	3016-2	306

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2011-2012

Numéro	Programme d'études				Conditions d'admission				Préalables spécifiques				
	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement			Mathématique	
									Adultes (FRA ou ENG)	Jeunes (132 ou 632)	Adultes (MAT ou MTH)		Jeunes (063 ou 563)
502499	Réparation d'appareils électroménagers	S/E	1350	2	1	4	4	4	4	2102-2 (2033-1)	308	4103-1	404
527199	Réparation d'appareils électroniques audiovisuels	S/E	1800	2	1	4	4	4	4	2102-2 (2033-1)	308	4103-1	404
526599	Service technique d'équipement bureautique	S/E	1800	2	1	4	4	4	4	2102-2 (2033-1)	308	3017-2	404

Filière ASP

528099	Liaison en réseau d'équipement bureautique	S/E	450	2	3								
578099	Networked Office Equipment	S/E	450	2	3								

Secteur 10 - Entretien d'équipement motorisé**Filière DEP**

579899	Automobile Mechanics	S/E	1800	3	1	4	4	4	4	3070-3	306	3016-2	306
571799	Automotive Body Repair and Repainting	S/E	1590	3	1	4	4	4	4	3070-3	306	2102-3 (2007-2)	212
521799	Carosserie	S/E	1590	3	1	4	4	4	4	2102-2 (2033-1)	308	2102-3 (2007-2)	212
175099	Marine Mechanics	%	1350	2	1	4	4	4	4	3070-3	306	-	-
507099	Mécanique agricole	S/E	1800	3	1	4	4	4	4	2102-2 (2033-1)	308	-	-
529899	Mécanique automobile	S/E	1800	3	1	4	4	4	4	2102-2 (2033-1)	308	3016-2	306
515499	Mécanique de véhicules légers	S/E	1800	3	1	4	4	4	4	2102-2 (2033-1)	308	-	-
504999	Mécanique de véhicules lourds routiers	S/E	1800	3	1	4	4	4	4	2102-2 (2033-1)	308	-	-
533099	Mécanique de véhicules lourds routiers	S/E	1800	3	1	4	4	4	4	2102-2 (2033-1)	308	-	-

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2011-2012

Numéro	Titre du programme d'études	Programme d'études				Conditions d'admission				Préables spécifiques				
		Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement			Mathématique		
									Adultes (FRA ou ENG)	Jeunes (132 ou 632)	Adultes (MAT ou MTH)		Jeunes (063 ou 563)	
505599	Mécanique d'engins de chantier	S/E	1800	3	1	4	4	4	4	2102-2 (2033-1)	308	-	-	-
533199	Mécanique d'engins de chantier	S/E	1800	3	1	4	4	4	4	2102-2 (2033-1)	308	-	-	-
125099	Mécanique marine	%	1350	2	1	4	4	4	4	2102-2 (2033-1)	308	-	-	-
569499	Sale of Mechanical Parts and Accessories	S/E	1095	2	1	4	4	4	4	1101-4 (1062-3)	212	1101-3 (1007-2)	212	212
525899	Service-conseil à la clientèle en équipement motorisé	S/E	930	2	1	4	4	4	4	1104-2 (1033-1)	216	1101-3 (1007-2)	212	212
519499	Vente de pièces mécaniques et d'accessoires	S/E	1095	2	1	4	4	4	4	1104-2 (1033-1)	216	1101-3 (1007-2)	212	212

Filière ASP

525999	Mécanique de moteurs diesels et de contrôles électroniques	S/E	810	3	3										
523299	Mécanique de motocyclettes	S/E	540	3	3										

Secteur 11 - Fabrication mécanique**Filière DEP**

580799	Aircraft Mechanical Assembly	S/E	1185	3	1	4	4	4	4	-	-	-	-	-	-
569799	Aircraft Structural Assembly	S/E	975	3	1	4	4	4	4	-	-	-	-	-	-
576999	Cable and Circuit Assembly	S/E	945	3	1	4	4	4	4	-	-	-	-	-	-
519399	Conduite et réglage de machines à mouler	S/E	1350	2	1	4	4	4	4	2102-2 (2033-1)	308	1101-3 (1007-2)	212	212	212
522599	Dessin industriel	S/E	1800	1	1	4	4	4	4	3053-1	406	2102-3 (2007-2)	212	212	212
572599	Industrial Drafting	S/E	1800	1	1	4	4	4	4	3070-3	406	2102-3 (2007-2)	212	212	212

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2011-2012

Numéro	Programme d'études Titre du programme d'études	Conditions d'admission				Préalables spécifiques							
		Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign. seconde	Langue mathématique	Langue d'enseignement					
								Adultes (FRA ou ENG) (132 ou 632)	Jeunes (132 ou 632)	Adultes (MAT ou MTH)	Jeunes (063 ou 563) Voir remarque		
572399	Machining Technics	S/E	1800	3	1	4	4	4	3070-3	406	2102-3 (2007-2)	212	
526799	Mise en oeuvre de matériaux composites	S/E	900	3	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	308	-	-	
526999	Montage de câbles et de circuits	S/E	945	3	1	4	4	4	-	-	-	-	
519799	Montage de structures en aérospatiale	S/E	975	3	1	4	4	4	-	-	-	-	
530799	Montage mécanique en aérospatiale	S/E	1185	3	1	4	4	4	-	-	-	-	
569399	Moulding Machine Set-up and Operation	S/E	1350	2	1	4	4	4	3070-3	306	1101-3 (1007-2)	212	
531099	Opération d'équipements de production	S/E	900	2	2	3	3	3	-	-	-	-	
574499	Precision Sheet Metal Work	S/E	1275	3	1	4	4	4	-	-	1101-3 (1007-2)	212	
581099	Production Equipment Operation	S/E	900	2	2	3	3	3	-	-	-	-	
522399	Techniques d'usinage	S/E	1800	3	1	4	4	4	3053-1	406	2102-3 (2007-2)	212	
524499	Tôlerie de précision	S/E	1275	3	1	4	4	4	-	-	1101-3 (1007-2)	212	
Filière ASP													
554199	Diemaking	S/E	900	3	3								
528599	Fabrication de moules	S/E	1140	3	3								
504199	Matriçage	S/E	900	3	3								
572499	Numerical Control Machine Tool Operation	S/E	885	3	3								
504299	Outillage	S/E	900	3	3								

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2011-2012

Numéro	Titre du programme d'études	Programme d'études			Conditions d'admission				Préalables spécifiques				
		Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement	Adultes (FRA ou ENG) (132 ou 632)	Jeunes (063 ou 563)	Adultes (MAT ou MTH)	Jeunes (063 ou 563)
554299	Toolmaking	S/E	900	3	3								
522499	Usinage sur machines-outils à commande numérique	S/E	885	3	3								

Secteur 12 - Foresterie et papier

Filière DEP

518999	Abattage et façonnage des bois	S/E	840	3	2	3	3	3									
529099	Abattage manuel et débardage forestier	S/E	900	3	2	3	3	3									
507399	Affûtage	S/E	900	3	2	3	3	3									
530699	Aménagement de la forêt	S/E	1215	3	1	4	4	4									
520899	Classement des bois débités	S/E	930	3	2	3	3	3									
526299	Pâtes et papiers - Opérations	S/E	1170	3	1	4	4	4			2102-2 (2033-1)	308					
508899	Sciage	S/E	900	3	2	3	3	3									
528999	Travail sylvicole	S/E	900	3	2	3	3	3									

Secteur 13 - Communications et documentation

Filière DEP

572199	Desktop Publishing	S/E	1800	2	1	4	4	4			3071-3	406			3016-2		306
524699	Imprimerie	S/E	1350	2	1	4	4	4			2102-2 (2033-1)	308			-		-
531399	Imprimerie	S/E	1350	2	1	4	4	4			2102-2 (2033-1)	308			-		-

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2011-2012

Numéro	Programme d'études				Conditions d'admission				Préables spécifiques				
	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement			Mathématique	
									Adultes (FRA ou ENG)	Jeunes (132 ou 632)	Adultes (MAT ou MTH)		Jeunes (063 ou 563)
570499	Institut Translation and Interpretation ³	S/E	1440	1	5	3	3	3	-	-	-	-	-
574699	Printing	S/E	1350	2	1	4	4	4	3070-3	306	-	-	-
581399	Printing	S/E	1350	2	1	4	4	4	3070-3	306	-	-	-
522199	Procédés infographiques	S/E	1800	2	1	4	4	4	4061-3	406	3016-2	306	306
524099	Reprographie et façonnage	S/E	840	2	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	308	-	-	-
520499	Traduction-interprétation (Institut) ³	S/E	1440	1	5	3	3	3	-	-	-	-	-

Secteur 14 - Mécanique d'entretien**Filière DEP**

570099	Elevator Mechanics	S/E	1800	3	1	4	4	4	3070-3	306	-	-	-
518299	Horlogerie-bijouterie	S/E	1800	2	1	4	4	4	-	-	-	-	-
576099	Industrial Construction and Maintenance Mechanics	S/E	1800	2	1	4	4	4	3070-3	306	4103-1	404	404
520099	Mécanique d'ascenseur	S/E	1800	3	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	308	-	-	-
526099	Mécanique industrielle de construction et d'entretien	S/E	1800	2	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	308	4103-1	404	404
148999	Réparation d'armes à feu	%	1350	2	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	308	-	-	-
516299	Serrurerie	S/E	1290	2	1	4	4	4	1103-4 (1031-3)	216	-	-	-

Filière ASP

526399	Horlogerie-rhabillage	S/E	600	2	3								
--------	-----------------------	-----	-----	---	---	--	--	--	--	--	--	--	--

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2011-2012

Numéro	Programme d'études				Conditions d'admission				Préalables spécifiques			
	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign. seconde	Langue Mathématique	Langue d'enseignement Adultes (FRA ou ENG) (132 ou 632)	Langue d'enseignement Jeunes (063 ou 563) Voir remarque	Adultes (MAT ou MTH)	Jeunes	Mathématique
500699	Mécanique d'entretien en commandes industrielles	S/E	450	2	3							
501299	Mécanique d'entretien préventif et prospectif industriel	S/E	450	2	3							
551299	Preventive and Prospective Industrial Maintenance Mechanics	S/E	450	2	3							

Secteur 15 - Mines et travaux de chantier**Filière DEP**

524899	Conduite de grues	S/E	870	3	2	3	3	3	2102-2 (2033-1)	308	1101-3 (1006-2)	212
527399	Conduite de machinerie lourde en voirie forestière	S/E	630	3	2	3	3	3	-	-	-	-
527499	Conduite de machines de traitement du minéral	S/E	900	3	2	3	3	3	-	-	-	-
522099	Conduite d'engins de chantier	S/E	1095	3	2	3	3	3	-	-	-	-
528499	Conduite d'engins de chantier nordique ³	S/E	900	3	2	3	3	3	-	-	-	-
575399	Diamond Drilling	S/E	600	3	2	3	3	3	-	-	-	-
526199	Extraction de minéral	S/E	930	3	2	3	3	3	1103-4 (1031-3)	216	-	-
525399	Forage au diamant	S/E	600	3	2	3	3	3	-	-	-	-
509299	Forage et dynamitage	S/E	900	3	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	308	4102-1	404
577499	Machine Operations, Mineral and Metal Processing	S/E	900	3	2	3	3	3	-	-	-	-
578499	Northern Heavy Equipment Operations ³	S/E	900	3	2	3	3	3	-	-	-	-
576199	Ore Extraction	S/E	930	3	2	3	3	3	1101-4 (1062-3)	212	-	-

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2011-2012

Numéro	Programme d'études				Conditions d'admission				Préalables spécifiques				
	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign. préal.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement			Mathématique	
									Adultes (FRA ou ENG)	Jeunes (132 ou 632)	Adultes (MAT ou MTH)		Jeunes (063 ou 563)
													Voir remarque

Secteur 16 - Métallurgie**Filière DEP**

516599	Chaudronnerie	S/E	1290	2	1	4	4	4	4	2102-2 (2033-1)	308	3016-2	306
530899	Fabrication de structures métalliques et de métaux ouvrés	S/E	1350	3	2	3	3	3	3	2102-2 (2033-1)	308	3016-2	306
523399	Ferblanterie-tôlerie	S/E	1800	3	1	4	4	4	4	2102-2 (2033-1)	308	4103-1	404
520399	Fonderie	S/E	1230	3	1	4	4	4	4	2102-2 (2032-2)	308	1101-3 (1007-2)	212
529999	Montage structural et architectural	S/E	1230	3	2	3	3	3	3	2102-2 (2033-1)	308	3016-2	306
507699	Pose d'armature du béton	S/E	735	1	2	3	3	3	3	2102-2 (2033-1)	308	-	-
573399	Sheet Metal Work	S/E	1800	3	1	4	4	4	4	3070-3	306	4103-1	404
519599	Soudage-montage	S/E	1800	3	1	4	4	4	4	2102-2 (2033-1)	308	3016-2	306
522299	Traitement de surface	S/E	780	3	1	4	4	4	4	1103-4 (1031-3)	216	-	-
569599	Welding and Fitting	S/E	1800	3	1	4	4	4	4	3070-3	306	3016-2	306

Filière ASP

573499	High-Pressure Welding	S/E	600	3	3								
523499	Soudage haute pression	S/E	600	3	3								

Secteur 17 - Transport**Filière DEP**

530499	Régulation de vol	S/E	900	3	1	4	4	4	4	2102-2 (2033-1)	308	2102-3 (2007-2)	212
--------	-------------------	-----	-----	---	---	---	---	---	---	-----------------	-----	-----------------	-----

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2011-2012

Numéro	Titre du programme d'études	Programme d'études				Conditions d'admission				Préables spécifiques			
		Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign. seconde	Langue mathématique	Langue d'enseignement		Mathématique			
								Adultes (FRA ou ENG) (132 ou 632)	Jeunes (132 ou 632)	Adultes (MAT ou MTH)	Jeunes (063 ou 563) Voir remarque		
529199	Transport par camion	S/E	615	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-
579199	Trucking	S/E	615	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-

Secteur 18 - Cuir, textile et habillement**Filière DEP**

521999	Confection de vêtements (Façon tailleur)	S/E	1455	2	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	308	-	-	-
524799	Confection de vêtements et d'articles de cuir	S/E	900	2	2	3	3	3	-	-	-	-	-
523999	Confection sur mesure et retouche	S/E	1470	2	1	4	4	4	-	-	-	-	-
514599	Cordonnerie	S/E	900	2	2	3	3	3	1104-2 (1033-1)	216	-	-	-
521899	Dessin de patron	S/E	1725	2	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	308	1101-3 (1007-2)	212	212
508299	Nettoyage à sec et entretien de vêtements	S/E	690	2	2	3	3	3	2102-2 (2033-1)	308	1101-3 (1007-2)	212	212
525299	Production industrielle de vêtements	S/E	870	2	2	3	3	3	-	-	-	-	-
524399	Production textile (opérations)	S/E	885	3	2	3	3	3	2102-2 (2033-1)	308	3016-2	306	306

Secteur 19 - Santé**Filière DEP**

531799	Assistance à la personne à domicile	S/E	975	3	2	3	3	3	3051-1	308	-	-	-
531699	Assistance à la personne en établissement de santé	S/E	750	3	2	3	3	3	3051-1	308	-	-	-
514499	Assistance dentaire	S/E	1500	2	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	308	-	-	-

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2011-2012

Numéro	Programme d'études Titre du programme d'études	Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
		Mode d'éval.	Durée d'éval.	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseignement		Mathématiques			
						Langue d'enseign. seconde	Langue d'enseign. préal.	Adultes (FRA ou ENG) (132 ou 632)	Jeunes (063 ou 563) Voir remarque		
581699	Assistance in Health Care Facilities	S/E	750	3	2	3	3	3071-3	306	-	-
530299	Assistance technique en pharmacie	S/E	1230	2	1	4	4	2102-2 (2033-1)	308	-	-
564499	Dental Assistance	S/E	1500	2	1	4	4	3070-3	306	-	-
582599	Health, Assistance and Nursing	S/E	1800	3	4	5	4	(3)	(3)	-	-

(3) Les préalables spécifiques requis en plus du TDG sont les unités de 5e secondaire en langue d'enseignement.

581799	Home Care Assistance	S/E	975	3	2	3	3	3071-3	306	-	-
580299	Pharmacy Technical Assistance	S/E	1230	2	1	4	4	3070-3	306	-	-
532599	Santé, assistance et soins infirmiers	S/E	1800	3	4	5	4	(4)	(4)	-	-

(4) Les préalables spécifiques requis en plus du TDG sont les unités de 5e secondaire en langue d'enseignement.

Secteur 20 - Services sociaux, éducatifs et juridiques

Filière	DEP	Mode d'éval.	Durée d'éval.	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign. seconde	Langue d'enseign. préal.	Adultes (FRA ou ENG) (132 ou 632)	Jeunes (063 ou 563) Voir remarque
523799	Assistance à la clientèle des services sociaux et de santé au Nunavik ³	S/E	990	2	5	3	3	-	-
573799	Health and Social Services Assistance in Nunavik ³	S/E	990	2	5	3	3	-	-
522899	Organisation de loisirs au Nunavik ³	S/E	1290	1	5	3	3	-	-
572899	Recreation Leadership in Nunavik ³	S/E	1290	1	5	3	3	-	-

Secteur 21 - Soins esthétiques

Filière	DEP	Mode d'éval.	Durée d'éval.	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign. seconde	Langue d'enseign. préal.	Adultes (FRA ou ENG) (132 ou 632)	Jeunes (063 ou 563) Voir remarque	
553599	Aesthetics	S/E	1350	2	1	4	4	3070-3	306	-

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2011-2012

Numéro	Programme d'études				Conditions d'admission				Préalables spécifiques				
	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Mathématique		
									Adultes (FRA ou ENG)	Jeunes (132 ou 632)	Adultes (MAT ou MTH)	Jeunes (063 ou 563)	
524599	Coiffure	S/E	1455	2	1	4	4	4	1104-2 (1033-1)	216	-	-	-
503599	Esthétique	S/E	1350	2	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	308	-	-	-
574599	Hairdressing	S/E	1455	2	1	4	4	4	1101-4 (1062-3)	212	-	-	-
Filière ASP													
556899	Electrolysis	S/E	450	2	3								
506899	Épilation à l'électricité	S/E	450	2	3								

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Remarque : Lorsque l'on retrouve le cours de mathématique 063-404 et 563-404 du secteur des jeunes, les cours de mathématique 064-406, 564-406, 065-406 et 565-406 sont aussi considérés pour satisfaire aux préalables spécifiques.

3 Programme d'études pouvant être offert que par les commissions scolaires Crie et Kativik

Annexe II

Liste des programmes d'études professionnelles retirés
de l'offre de formation, 2011-2012

PRÉSENTATION

La présente annexe regroupe les programmes d'études professionnelles dans lesquels les commissions scolaires et les établissements d'enseignement ne sont plus autorisés à inscrire de nouveaux élèves.

Ces programmes d'études ne s'adressent plus désormais qu'aux élèves qui y ont commencé, avant le **1^{er} juillet 2011**, une formation menant à l'obtention d'un DEP ou d'une ASP. L'élève doit satisfaire à la condition suivante :

- avoir réussi au moins un cours d'un programme d'études figurant à cette annexe avant le 30 juin de l'année scolaire au cours de laquelle la ministre a retiré ce programme d'études.

Au regard de chaque programme d'études de la présente annexe, on trouve l'année du retrait du programme d'études en question de même que la date de fin d'application. L'élève inscrit à l'un de ces programmes d'études devra avoir terminé sa formation avant le 1^{er} juillet de l'année de fin d'application pour pouvoir obtenir le DEP visé. Ainsi, l'élève bénéficie de quatre années pour compléter sa formation, à compter du moment où le programme d'études est retiré.

ANNEXE II**LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES RETIRÉS
DE L'OFFRE DE FORMATION, 2011-2012**

Numéro	Titre du programme d'études	Filière	Mode d'évaluation	Durée	Année de retrait	Fin d'application
01	Administration, commerce et informatique					
569699	Professional Sales	DEP	S/E	900	2010	2014
505499	Représentation	ASP	S/E	450	2011	2015
555499	Sales Representation	ASP	S/E	450	2011	2015
519699	Vente-conseil	DEP	S/E	900	2010	2014
02	Agriculture et pêches					
108802	Horticulture ornementale	DEP	S/E	1350	2009	2013
557199	Landscaping Operations	DEP	S/E	930	2009	2013
158899	Ornamental Horticulture	DEP	S/E	1350	2009	2013
507199	Réalisation d'aménagements paysagers	DEP	S/E	930	2009	2013
03	Alimentation et tourisme					
565999	Contemporary Cuisine	ASP	S/E	525	2010	2014
515999	Cuisine actualisée	ASP	S/E	525	2010	2014
103899	Cuisine d'établissement	DEP	S/E	1350	2009	2013
153899	Professional Cooking	DEP	S/E	1350	2009	2013
563099	Restaurant Services	DEP	S/E	900	2008	2012
513099	Service de la restauration	DEP	S/E	900	2008	2012
512999	Sommellerie	ASP	%	450	2008	2012
04	Arts					
500599	Décoration intérieure et étalage	DEP	S/E	1800	2011	2015
550599	Interior Decorating and Display	DEP	S/E	1800	2011	2015
529299	Photographie	DEP	S/E	1800	2010	2014
07	Bâtiment et travaux publics					
192802	Carpentry	DEP	S/E	1350	2009	2013
142802	Charpenterie-menuiserie	DEP	S/E	1350	2009	2013
580599	Fire Safety Techniques	DEP	S/E	1185	2008	2012
530599	Intervention en sécurité incendie	DEP	S/E	1185	2008	2012
512199	Mécanique de protection contre les incendies	DEP	S/E	900	2011	2015

ANNEXE II**LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES RETIRÉS
DE L'OFFRE DE FORMATION, 2011-2012**

Numéro	Titre du programme d'études	Filière	Mode d'évaluation	Durée	Année de retrait	Fin d'application
513999	Montage et installation de produits verriers	DEP	S/E	1350	2009	2013
557599	Refrigeration	DEP	S/E	1800	2009	2013
507599	Réfrigération	DEP	S/E	1800	2009	2013
09	Électrotechnique					
193002	Construction Electricity	DEP	S/E	1350	2008	2012
143002	Électricité de construction	DEP	S/E	1350	2009	2013
505299	Électricité d'entretien	DEP	S/E	1800	2008	2012
555299	Maintenance Electricity	DEP	S/E	1800	2008	2012
11	Fabrication mécanique					
569999	Aircraft Mechanical Assembly	DEP	S/E	1035	2008	2012
529499	Conduite de machines industrielles	DEP	S/E	900	2008	2012
524999	Fabrication de moules	ASP	S/E	1185	2011	2015
579499	Industrial Machinery Operation	DEP	S/E	900	2008	2012
519999	Montage mécanique en aérospatiale	DEP	S/E	1035	2008	2012
19	Santé					
508199	Assistance aux bénéficiaires en établissement de santé	DEP	S/E	630	2009	2013
504599	Assistance familiale et sociale aux personnes à domicile	DEP	S/E	960	2009	2013
558199	Assistance to Patients or Residents in Health Care Establishments	DEP	S/E	630	2009	2013
578799	Health, Assistance and Nursing	DEP	S/E	1800	2010	2014
554599	Home Care and Family and Social Assistance	DEP	S/E	960	2009	2013
528799	Santé, assistance et soins infirmiers	DEP	S/E	1800	2010	2014

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage
(S/E) Succès-échec

Annexe III

Liste des cours pour lesquels la ministre délivre un relevé
des apprentissages, 2011-2012

ANNEXE III**LISTE DES COURS POUR LESQUELS LA MINISTRE
DÉLIVRE UN RELEVÉ DES APPRENTISSAGES, 2011-2012***

Code	Titre	Durée en heure
234361	Santé sécurité - abattage manuel	15
254991	Organismes de l'industrie de la construction	15
254992	Santé et sécurité sur les chantiers de construction	30
255001	Organismes de la construction	15
255002	Santé et sécurité : construction	30
255004	Chantiers, équipements et organismes	60
437363	Assurer l'alimentation en eau de jets d'attaque	45
437375	Intervenir en cas d'incendie pour un bâtiment à risques faibles et en cas d'incendie extérieur	75
437383	Intervenir en présence de matières dangereuses	45
499001	Un métier unique (transport scolaire)	15
499011	Sensibilisation à l'entrepreneuriat	15
499012	Pesticides-forêts et eaux	30
499015	Travaux sylvicoles de débroussaillage	75
499025	Travaux sylvicoles d'abattage manuel	75
499031	Conduite : chariots élévateurs I	15
499043	Pesticides-extermiation	45
754991	Construction Industry Organizations	15
754992	Health and Safety on Construction Sites	30
755001	Organizations in Construction	15
755002	Health and Safety	30
755004	Construction Sites, Equipment and Organizations	60
999001	Unique Career : School Transport	15
999011	Entrepreneurship	15
999012	Pesticides-Forests and Aquatic Environment	30
999043	Pesticides-Extermination	45

* Parmi ces cours, certains ne sont pas rattachés à un programme d'études ministériel.

Annexe IV

Liste des compétences, par programmes d'études professionnelles, pour
lesquelles la ministre impose des épreuves, 2011-2012

ANNEXE IV

LISTE DES COMPÉTENCES, PAR PROGRAMME D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES, POUR LESQUELLES LA MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2011-2012

Secteur	
Numéro et titre du programme d'études	Code et énoncé de la compétence
<i>Secteur 01 - Administration, commerce et informatique</i>	
573199 Accounting	961034 Produce tables and charts (R) 961074 Process source documents in different types of companies (R) 961154 Carry out daily tasks related to transactions involving receivables and payables (R) 961185 Perform end-of-period tasks (R)
523199 Comptabilité	461034 Produire des tableaux et des graphiques (R) 461074 Traiter les pièces justificatives et différents types d'entreprises (R) 461154 Effectuer des tâches courantes liées aux transactions avec des créditeurs et des débiteurs (R) 461185 Effectuer des tâches de fin de période (R)
530999 Gestion d'une entreprise de la construction	447994 Gérer les activités d'un chantier de construction
569699 Professional Sales	948168 Apply the consultation process in the sale of a product or service
505499 Représentation	446258 Vendre des produits et des services dans un contexte de représentation
532399 Représentation	445468 Représenter une entreprise pour la vente de produits et de services
571299 Secretarial Studies	960104 Carry out periodic accounting tasks 960112 Communicate in an office setting (R) 960135 Handle bilingual communications in an office setting 960146 Produce and receive business correspondence (R) 960225 Produce documents (R)
521299 Secrétariat	460104 Effectuer des tâches comptables périodiques 460112 Communiquer dans un contexte de travail de bureau (R) 460135 Gérer, en français et en anglais, les communications d'un bureau

ANNEXE IV

LISTE DES COMPÉTENCES, PAR PROGRAMME D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES, POUR LESQUELLES LA MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2011-2012

Secteur	
Numéro et titre du programme d'études	Code et énoncé de la compétence
521299 Secrétariat	460146 Produire et recevoir de la correspondance d'affaires en français (R)
	460225 Produire des documents (R)
519699 Vente-conseil	448168 Mettre en pratique le processus de conseil dans la vente d'un produit ou d'un service
	448223 Promouvoir un produit et un service
 <i>Secteur 02 - Agriculture et pêches</i>	
517399 Fleuristerie	201294 Appliquer des règles de composition florale élaborée
	201323 Réaliser des gerbes murales
	201362 Appliquer des techniques de vente
	201394 Réaliser des accessoires floraux
	201413 Réaliser un arrangement pour une occasion spéciale
108802 Horticulture ornementale	204404 Effectuer des travaux de propagation
	204434 Appliquer des principes de fertilisation et d'amendement
	204468 Entretenir des plantes annuelles et vivaces
	204528 Entretenir des arbres, des arbustes et des conifères
	204575 Identifier des agents responsables de dommages causés aux plantes
557199 Landscaping Operations	702314 Build concrete foundations and structures
	702355 Build masonry structures with mortar joints
	702366 Build wooden structures
	702424 Do excavation work
525699 Production acéricole	238094 Entailler les érables
	238104 Traiter l'eau d'érable
	238114 Transformer l'eau d'érable
	238124 Conditionner le sirop d'érable
507199 Réalisation d'aménagements paysagers	202314 Construire des fondations et des ouvrages de béton

ANNEXE IV

LISTE DES COMPÉTENCES, PAR PROGRAMME D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES, POUR LESQUELLES LA MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2011-2012

Secteur	
Numéro et titre du programme d'études	Code et énoncé de la compétence
507199 Réalisation d'aménagements paysagers	202355 Construire des ouvrages de maçonnerie avec joints de mortier
	202366 Construire des ouvrages de bois
	202424 Réaliser des travaux de terrassement
 <i>Secteur 03 - Alimentation et tourisme</i>	
526899 Boucherie de détail	400604 Effectuer la coupe et la préparation des viandes
	400658 Effectuer des coupes de détail de l'arrière de bœuf
	400665 Effectuer des coupes de détail de porc
527099 Boulangerie	400753 Pétrir les pâtes
	400773 Préparer des levains et des ferments
	400806 Façonner des pâtes à pain blanc
565999 Contemporary Cuisine	900408 Do the mise en place for and serve market-fresh dishes
531199 Cuisine	404647 Effectuer la mise en place des viandes, des volailles et des gibiers
	404759 Effectuer le service des menus table d'hôte et à la carte
515999 Cuisine actualisée	400408 Effectuer la mise en place et le service de mets de cuisine du marché
103899 Cuisine d'établissement	401456 Réaliser des préparations fondamentales
	401498 Apprêter les viandes, les volailles et les gibiers
	401505 Apprêter les poissons, les mollusques et les crustacés
	401566 Effectuer la mise en place et le service des menus table d'hôte
579399 Food and Beverage Services	904508 To provide informal service
578399 Hotel Reception	901652 Take reservations
	901715 Perform reception-related tasks in a computerized hotel environment

ANNEXE IV

LISTE DES COMPÉTENCES, PAR PROGRAMME D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES, POUR LESQUELLES LA MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2011-2012

Secteur

Numéro et titre du programme d'études

Code et énoncé de la compétence

579799	Pastry Making	909338	To prepare creams, fillings and toppings
		909387	To prepare traditional entremets
529799	Pâtisserie	409338	Confectionner des crèmes et des garnitures
		409387	Confectionner des entremets traditionnels
153899	Professional Cooking	901456	Make basic culinary preparations
		901498	Prepare meat, poultry and game dishes
		901505	Prepare fish and seafood dishes
		901566	Prepare and serve table d'hote menus
581199	Professional Cooking	904647	Mise en Place: Meat, Poultry and Game
		904759	Service: Table d'Hôte and à la Carte Menus
528399	Réception en hôtellerie	401652	Prendre des réservations
		401715	Assurer le déroulement des opérations de la réception dans un environnement informatisé
563099	Restaurant Services	904305	Prepare and serve beverages
		904335	Provide American service using a tray
		904355	Provide Russian service and French service
513099	Service de la restauration	404274	Expliquer des menus et des cartes
		404305	Préparer et servir des boissons
		404335	Effectuer le service à l'assiette à l'aide du plateau
		404355	Effectuer le service à la pince et au guéridon
529399	Service de la restauration	404508	Effectuer un service simple

Secteur 07 - Bâtiment et travaux publics

192899	Carpentry	755054	Do the layout of a structure
--------	-----------	--------	------------------------------

ANNEXE IV

LISTE DES COMPÉTENCES, PAR PROGRAMME D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES, POUR LESQUELLES LA MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2011-2012

Secteur	
Numéro et titre du programme d'études	Code et énoncé de la compétence
192899 Carpentry	755075 Build forms for footing, foundation walls and concrete walls (R)
	755138 Build floor and wall framing (R)
	755155 Do the insulation, soundproofing and ventilation of a building
	755177 Apply interior finish (R)
	755207 Build wood staircases (R)
581999 Carpentry	761727 Footing and Wall Forms
	761766 Wall Framing
	761818 Stairs
530099 Carrelage	278638 Effectuer des surfaces de base
	278657 Poser et réparer des revêtements de carreaux selon le procédé en couche mince
142802 Charpenterie-menuiserie	255075 Construire des coffrages d'empattements, de murs de fondation et de murs de béton (R)
	255138 Construire des charpentes de planchers et de murs (R)
	255155 Effectuer l'isolation, l'insonorisation et la ventilation d'un bâtiment
	255177 Effectuer des travaux de finition intérieure (R)
	255207 Construire des escaliers en bois (R)
531999 Charpenterie-menuiserie	261727 Construire des coffrages d'empattements, de murs de fondation et de murs de béton
	261766 Construire des charpentes de murs
	261818 Construire des escaliers de bois
514099 Découpe et transformation du verre	257766 Découper du verre (R)
	257778 Polir du verre (R)
	257836 Fabriquer des unités scellées (R)
	257864 Fabriquer un objet de verre en équipe
532299 Intervention en sécurité incendie	437363 Assurer l'alimentation en eau de jets d'attaque

ANNEXE IV

LISTE DES COMPÉTENCES, PAR PROGRAMME D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES, POUR LESQUELLES LA MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2011-2012

Secteur	
Numéro et titre du programme d'études	Code et énoncé de la compétence
532299 Intervention en sécurité incendie	437375 Intervenir en cas d'incendie pour un bâtiment à risques faibles et en cas d'incendie extérieur
	437383 Intervenir en présence de matières dangereuses
512199 Mécanique de protection contre les incendies	304226 Installer un réseau d'extincteurs automatiques (R)
	304266 Réaliser des travaux d'installation d'un système sous eau (R)
	304315 Assurer le bon fonctionnement d'un système (R)
513999 Montage et installation de produits verriers	257553 Appliquer des techniques de découpe et de préparation du verre
	257616 Fabriquer des portes
	257636 Installer des portes
	257648 Fabriquer des fenêtres
	257708 Fabriquer les composantes de murs-rideaux
257718 Installer les composantes de murs-rideaux	
511699 Peinture en bâtiment	256737 Finir une surface sur planches murales en gypse
	256797 Finir une surface en bois
	256818 Poser un revêtement
528699 Plâtrage	304596 Effectuer le travail de finition d'un ouvrage de plâtre
	304618 Tirer des joints
	304627 Moulurer et poser des éléments ornementaux préfabriqués
	304638 Exécuter des revêtements d'acrylique et de stuc
514899 Plomberie et chauffage	305096 Installer un système de drainage (R)
	305104 Installer un système d'évents (R)
	305164 Installer un système de distribution d'eau froide et d'eau chaude (R)
	307295 Installer des système de chauffage périmétrique et à té à venturi (R)
	307305 Appliquer des notions sur la chaleur et sur la mécanique des fluides (R)
307344 Réparer des systèmes de chauffage	

ANNEXE IV

LISTE DES COMPÉTENCES, PAR PROGRAMME D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES, POUR LESQUELLES LA MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2011-2012

Secteur	
Numéro et titre du programme d'études	Code et énoncé de la compétence
511799 Préparation et finition de béton	258798 Mettre en place les planchers de béton 258814 Finir des surfaces de béton ordinaire et de couleur 258837 Mettre en place et finir des escaliers de béton
507599 Réfrigération	300024 Expliquer le cycle de réfrigération par compression (R) 300095 Monter un circuit de réfrigération de base (R) 300128 Installer un circuit moteur et ses dispositifs de commande électriques, et en assurer le bon fonctionnement 300158 Effectuer des travaux d'installation d'une chambre froide 300226 Analyser différents procédés de ventilation et de climatisation (R) 300252 Lire et interpréter des plans et des devis 300365 Assurer le bon fonctionnement d'une thermopompe 300388 Assurer le bon fonctionnement d'un système de climatisation central
 <i>Secteur 09 - Électrotechnique</i>	
518599 Montage de lignes électriques	281444 Se déplacer sur des supports de bois et de métal 281527 Installer des conducteurs sur une ligne de transport 281584 Installer des transformateurs
502499 Réparation d'appareils électroménagers	281354 Réparer des cuisinières électriques 281367 Réparer des laveuses 281393 Réparer des lave-vaisselle 281436 Réparer des réfrigérateurs et des congélateurs
 <i>Secteur 10 - Entretien d'équipement motorisé</i>	
579899 Automobile Mechanics	843506 Inspect electrical and electronic systems 843547 Repair transmission systems 843655 Maintain and repair electronic injection and antipollution systems

ANNEXE IV

LISTE DES COMPÉTENCES, PAR PROGRAMME D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES, POUR LESQUELLES LA MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2011-2012

Secteur	
Numéro et titre du programme d'études	Code et énoncé de la compétence
521799 Carrosserie	340168 Préparer un véhicule pour la peinture
	340188 Appliquer de la peinture sur des véhicules
	340217 Remplacer, déposer et poser des organes mécaniques
	340253 Mesurer et contrôler des cadres et des caisses de véhicules
	340258 Réparer des éléments structurels et soudés de la carrosserie
507099 Mécanique agricole	219098 Réparer les systèmes mécaniques de transmission de puissance
	219166 Réparer les presses à foin
	219206 Réparer les relevages hydrauliques et électrohydrauliques
	219233 Réparer le matériel d'ensilage
	219288 Réparer les moteurs
	219306 Réparer les systèmes électriques et électroniques du tracteur
529899 Mécanique automobile	343506 Vérifier le fonctionnement de systèmes électriques et électroniques
	343547 Réparer des systèmes de transmission de pouvoir
	343655 Effectuer l'entretien et la réparation de systèmes d'injection électronique et antipollution
505599 Mécanique d'engins de chantier	350204 Réparer le système de freinage hydraulique et vérifier les roues
	350245 Réparer les systèmes de charge et de démarrage
	350296 Effectuer les vérifications et la mise au point des moteurs diesels
	350338 Réparer des éléments de transmission de pouvoir à boîte de vitesses semi-automatique
	350348 Réparer des équipements hydrauliques
515499 Mécanique de véhicules légers	341295 Entretien des systèmes d'alimentation
	341326 Réparer les systèmes de démarrage et de charge
	341426 Réparer les éléments du châssis des véhicules tout terrain

ANNEXE IV

LISTE DES COMPÉTENCES, PAR PROGRAMME D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES, POUR LESQUELLES LA MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2011-2012

Secteur

Numéro et titre du programme d'études

Code et énoncé de la compétence

504999	Mécanique de véhicules lourds routiers	350245	Réparer les systèmes de charge et de démarrage
		350296	Effectuer les vérifications et la mise au point des moteurs diesels
		350456	Réparer le système de freinage pneumatique
		350505	Réparer des différentiels et des arbres de roues
		350544	Vérifier et remplacer la culasse et le frein Jacobs

Secteur 11 - Fabrication mécanique

522599	Dessin industriel	372395	Produire des dessins d'ensemble
		372466	Produire les dessins de détail d'un mécanisme
522399	Techniques d'usinage	372206	Usiner des pièces simples au tour à commande numérique
		372214	Effectuer la programmation manuelle d'un centre d'usinage
		372238	Effectuer des travaux de tournage complexe
		372248	Effectuer des travaux de fraisage complexe
524499	Tôlerie de précision	372708	Produire un assemblage (volet tôlerie industrielle)
		372758	Produire un assemblage (volet tôlerie aéronautique)
522499	Usinage sur machines-outils à commande numérique	372206	Usiner des pièces simples au tour à commande numérique
		372214	Effectuer la programmation manuelle d'un centre d'usinage
		372314	Effectuer la programmation automatique
		372338	Effectuer de l'usinage complexe au centre d'usinage

Secteur 12 - Foresterie et papier

518999	Abattage et façonnage des bois	234086	Effectuer l'entretien et le dépannage d'une tête multifonctionnelle
		234136	Effectuer le débardage de billes

ANNEXE IV

LISTE DES COMPÉTENCES, PAR PROGRAMME D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES, POUR LESQUELLES LA MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2011-2012

Secteur	
Numéro et titre du programme d'études	Code et énoncé de la compétence
518999 Abattage et façonnage des bois	234168 Abattre et façonner des arbres à l'aide des abatteuses-façonneuses
508899 Sciage	225373 Déterminer le débitage permettant d'obtenir le meilleur rapport qualité/rendement
	225398 Effectuer le débitage des bois feuillus
	225455 Effectuer le débitage du pin blanc et du pin rouge de l'est
	225503 Effectuer le débitage des feuillus en vue d'alimenter une refendeuse
 <i>Secteur 13 - Communications et documentation</i>	
524099 Reprographie et façonnage	480148 Produire des documents complexes d'édition
 <i>Secteur 15 - Mines et travaux de chantier</i>	
526199 Extraction de minerai	260434 Écailler un plafond et des parois
	260444 Déblayer du minerai
	260464 Boulonner un plafond et des parois
	260494 Forer une galerie
	260502 Préparer le sautage de volée
509299 Forage et dynamitage	255457 Procéder à des travaux complexes de forage
	255465 Procéder à des sautages complexes
 <i>Secteur 16 - Métallurgie</i>	
523399 Ferblanterie-tôlerie	303603 Dessiner des patrons de pièces rectangulaires
	303635 Fabriquer des raccords rectangulaires
	303645 Interpréter des plans de fabrication
	303705 Fabriquer des raccords cylindriques
	303715 Interpréter des plans d'installation
	303776 Installer des réseaux de distribution d'air et d'évacuation

ANNEXE IV

LISTE DES COMPÉTENCES, PAR PROGRAMME D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES, POUR LESQUELLES LA MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2011-2012

Secteur	
Numéro et titre du programme d'études	Code et énoncé de la compétence
573499 High-Pressure Welding	802568 Welding pipes using the GMAW process
	802575 Welding mild steel and stainless steel pipes using the GTAW process
529999 Montage structural et architectural	302836 Installer des escaliers
523499 Soudage haute pression	302568 Souder des tuyaux à l'aide du procédé SMAW
	302575 Souder des tuyaux d'acier doux et d'acier inoxydable à l'aide du procédé GTAW
519599 Soudage-montage	301782 Préparer des pièces
	301834 Souder des pièces d'aluminium à l'aide du procédé GTAW (R)
569599 Welding and Fitting	801782 Prepare parts
	810834 Weld aluminum parts using the GTAW process
 <i>Secteur 18 - Cuir, textile et habillement</i>	
508299 Nettoyage à sec et entretien de vêtements	425364 Nettoyer des articles
	425377 Détacher des articles
	425388 Presser des articles
 <i>Secteur 19 - Santé</i>	
508199 Assistance aux bénéficiaires en établissements de santé	250433 Communiquer en milieu de travail et travailler en équipe
	250453 Appliquer des principes et des techniques de déplacement sécuritaire des bénéficiaires
	250507 Dispenser des soins en centre d'hébergement et de soins de longue durée
	250535 Dispenser des soins en centre hospitalier de soins généraux et spécialisés

ANNEXE IV

LISTE DES COMPÉTENCES, PAR PROGRAMME D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES, POUR LESQUELLES LA MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2011-2012

Secteur	
Numéro et titre du programme d'études	Code et énoncé de la compétence
514499 Assistance dentaire	254443 Appliquer des principes et des procédés d'hygiène et d'asepsie
	254503 Communiquer en milieu de travail et travailler en équipe
	254538 Appliquer les techniques d'assistance au fauteuil en dentisterie opératoire
	254558 Exécuter des tâches liées à la prévention et à la planification des traitements
504599 Assistance familiale et sociale aux personnes à domicile	251334 Appliquer des principes et des techniques de déplacement sécuritaire des personnes
	251344 Exécuter des tâches liées aux soins d'hygiène et de confort
	251404 Appliquer des connaissances sur les problèmes sociaux et les ressources d'aide
	251458 Dispenser des soins et des services à domicile
558199 Assistance to Patients or Residents in Health Care Establishments	750433 Communicate in the workplace and work in a team
	750453 Apply principles and techniques of moving people safely
	750507 Provide care in an extended-care facility
	750535 Provide care in a general and specialized hospital
578799 Health, Assistance and Nursing	754664 Prevent and control infection (R)
	754714 Participate in drug therapy (R)
	754795 Provide specific care (R)
	754828 Provide care in a medical unit (R)
	754865 Refer to their knowledge of the cardiovascular and respiratory systems when providing care (R)
582599 Health, Assistance and Nursing	754664 Prevent and control infection (R)
	754714 Participate in drug therapy (R)
	754795 Provide specific care (R)
	754828 Provide care in a medical unit (R)
	754865 Refer to their knowledge of the cardiovascular and respiratory systems when providing care
554599 Home Care and Family and Social Assistance	751334 Apply principles and techniques of moving patients safely

ANNEXE IV

LISTE DES COMPÉTENCES, PAR PROGRAMME D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES, POUR LESQUELLES LA MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2011-2012

Secteur	
Numéro et titre du programme d'études	Code et énoncé de la compétence
554599 Home Care and Family and Social Assistance	751344 Carry out tasks related to basic hygienic care and patient comfort
	751404 Apply a knowledge of social problems and resources
	751458 Provide home care and services
528799 Santé, assistance et soins infirmiers	254664 Prévenir et contenir l'infection (R)
	254714 Participer à la pharmacothérapie (R)
	254795 Prodiger des soins spécifiques (R)
	254828 Prodiger des soins dans une unité de médecine (R)
	254865 Se référer à ses connaissances sur les systèmes cardio-vasculaire et respiratoire pour prodiger des soins (R)
532599 Santé, assistance et soins infirmiers	254664 Prévenir et contenir l'infection (R)
	254714 Participer à la pharmacothérapie (R)
	254795 Prodiger des soins spécifiques (R)
	254828 Prodiger des soins dans une unité de médecine (R)
	254865 Se référer à ses connaissances sur les systèmes cardio-vasculaire et respiratoire pour prodiger des soins (R)
 Secteur 21 - Soins esthétiques	
553599 Aesthetics	916086 Compare cosmetic products
	916157 Give a wax hair-removal treatment
	916174 Apply personalized makeup
	916196 Give a face-care treatment
524599 Coiffure	418127 Donner une permanente standard
	418138 Faire une coloration (R)
	418185 Effectuer une coupe stylisée
	418217 Effectuer une coiffure personnalisée
506899 Épilation à l'électricité	417094 Exécuter une épilation par électrocoagulation ou par courants combinés dans les régions du visage et du cou

ANNEXE IV

**LISTE DES COMPÉTENCES, PAR PROGRAMME D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES,
POUR LESQUELLES LA MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2011-2012**

Secteur	
Numéro et titre du programme d'études	Code et énoncé de la compétence
503599 Esthétique	416086 Comparer des produits cosmétiques (R)
	416157 Effectuer une épilation à la cire (R)
	416174 Effectuer un maquillage personnalisé
	416196 Apporter des soins au visage
574599 Hairdressing	918127 Give a standard permanent
	918138 Colour hair (R)
	918185 Give a styled haircut
	918217 Give a personalized hairstyle

Annexe V

Liste des programmes d'études professionnelles (DEP) considérés
comme une passerelle provisoire en 2011-2012 pour les titulaires
du certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS)

Tableau des unités requises en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique pour l'admission dans certains programmes d'études menant au DEP, par la passerelle provisoire CFMS - DEP

	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES	FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	Régime J4	Codes actuels	Nouveaux codes Formation de base commune (FBC)
Langue d'enseignement	16 unités (132-216)	FRA-2031-3 FRA-2032-2 FRA-2033-1	FRA-2101-4 FRA-2102-2
	12 unités (632-212)	ENG-2061-3 ENG-2062-3	ENG-2101-2 ENG-2102-4
Langue seconde	8 unités (134-208)	ANG-2001-6	ANG-2101-4
	12 unités (634-212)	FRE-2091-6	FRE-1104-3 FRE-2102-3
Mathématique	12 unités (063-212)	MAT/MTH-2006-2 MAT/MTH-2007-2 MAT/MTH-2008-2	MAT/MTH-2101-3 MAT/MTH-2102-3
	12 unités (563-212)		

ANNEXE V

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES (DEP) CONSIDÉRÉS COMME UNE PASSERELLE PROVISOIRE EN 2011-2012 POUR LES TITULAIRES DU CERTIFICAT DE FORMATION À UN MÉTIER SEMI-SPÉCIALISÉ (CFMS)

Secteur

Numéro et titre du programme d'études

Durée de la formation

Secteur 02 - Agriculture et pêches

507999	Arboriculture-élagage	915
517399	Fleuristerie	1035

Secteur 03 - Alimentation et tourisme

526899	Boucherie de détail	900
527099	Boulangerie	795
579399	Food and Beverage Services	960
576899	Retail Butchery	900
529399	Service de la restauration	960

Secteur 04 - Arts

517899	Taille de pierre	1440
--------	------------------	------

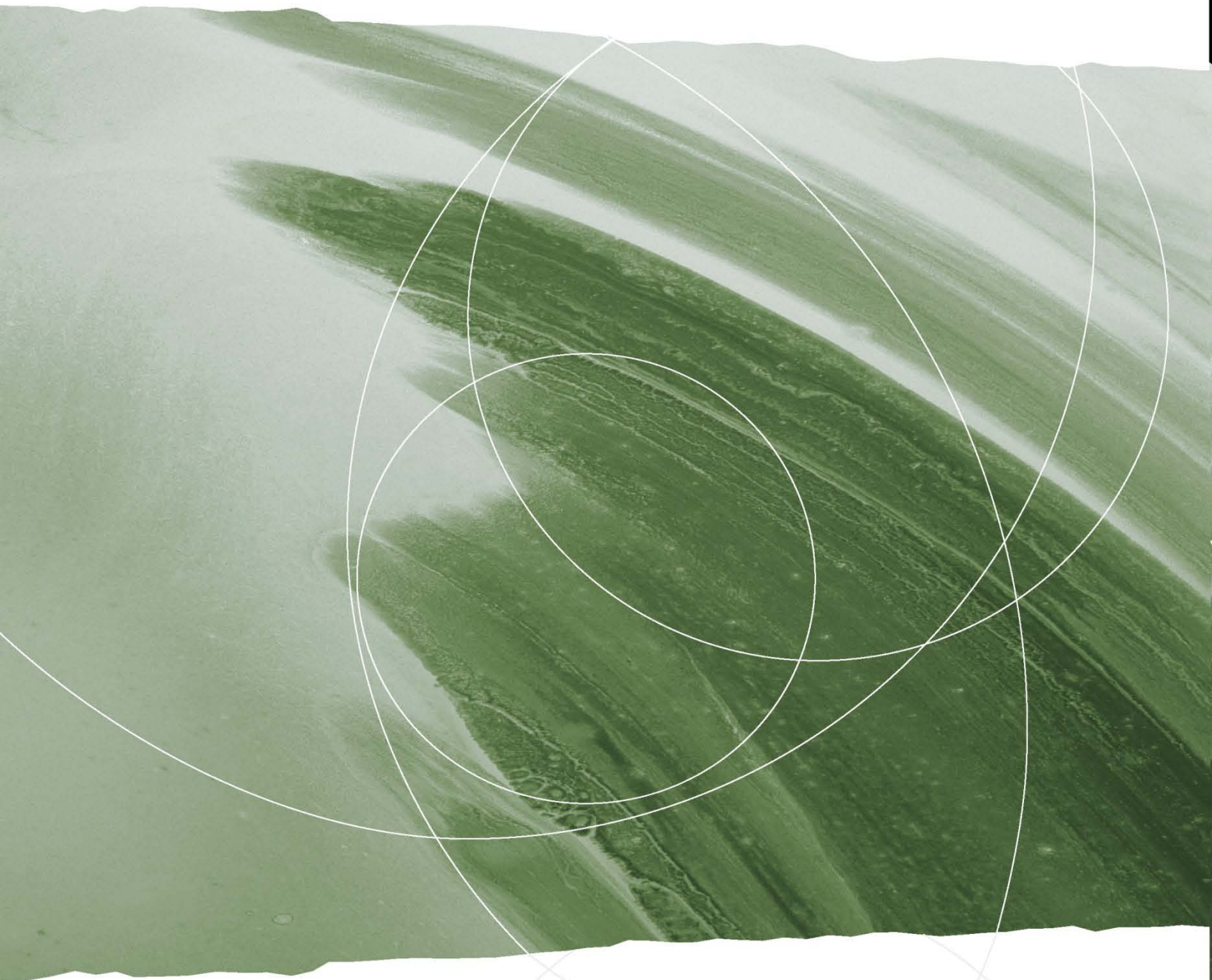
Secteur 07 - Bâtiment et travaux publics

530399	Briquetage-maçonnerie	900
511999	Calorifugeage	900
530099	Carrelage	690
561699	Commercial and Residential Painting	900
521199	Entretien général d'immeubles	900
571199	General Building Maintenance	900
580399	Masonry: Bricklaying	900
531299	Mécanique de protection contre les incendies	900
511699	Peinture en bâtiment	900
578699	Plastering	810
528699	Plâtrage	810
503299	Pose de revêtements de toiture	600
511599	Pose de revêtements souples	900
511899	Pose de systèmes intérieurs	645
511799	Préparation et finition de béton	900
561799	Preparing and Finishing Concrete	900
580099	Tiling	690

ANNEXE V

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES (DEP) CONSIDÉRÉS COMME UNE PASSERELLE PROVISOIRE EN 2011-2012 POUR LES TITULAIRES DU CERTIFICAT DE FORMATION À UN MÉTIER SEMI-SPÉCIALISÉ (CFMS)

Secteur		
Numéro et titre du programme d'études		Durée de la formation
<i>Secteur 11 - Fabrication mécanique</i>		
531099	Opération d'équipements de production	900
581099	Production Equipment Operation	900
<i>Secteur 12 - Foresterie et papier</i>		
518999	Abattage et façonnage des bois	840
529099	Abattage manuel et débardage forestier	900
507399	Affûtage	900
508899	Sciage	900
<i>Secteur 16 - Métallurgie</i>		
507699	Pose d'armature du béton	735
<i>Secteur 18 - Cuir, textile et habillement</i>		
508299	Nettoyage à sec et entretien de vêtements	690



**Éducation,
Loisir et Sport**

Québec 